



Saint Loup-Lamairé, le 14 février 2014

Compte-rendu de la CLE du SAGE Thouet
Le 16/01/2014 à la salle du lac du Cébron, à Saint-Loup-Lamairé

Personnes présentes :

Collèges des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux:

René CHARRON, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Jean-Pierre ANTOINE, Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement
Dominique PAQUEREAU, Conseil Général des Deux-Sèvres
Pascal BIRONNEAU, Conseil Général des Deux-Sèvres
Pierre BIGOT, SIVU des Trois Vallées
Louis-Marie CHAMPEME, Syndicat d'Eau du Val du Thouet
Claude RIGALT, PNR Loire Anjou Touraine
Louis-Marie GREGOIRE, Communauté de Communes de l'Argentonnais
Gérard PIERRE, Communauté de Communes Cœur de Bocage
Luc-Alain BERNARD, Mairie de Neuil sur Layon
Jacques BOCQUIER, Mairie de Saint-Loup-Lamairé
Joël GOUIGNARD, Mairie de Luzay
Christophe DEHAY, Mairie de Saint-Varent
Louis ENOND, Mairie de Cirières
André PASSELANDE, Mairie de Saint Martin de Sanzay

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Claude DEVAUD, Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes
Christian BARBIER, Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire
Michel GUIONNET, Association des Irrigants des Deux-Sèvres
Jean-Paul SOUTIF, Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Claude TALINEAU, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres
Jean THARRAULT, Association de Sauvegarde de l'Anjou
François-Marie PELLERIN, Poitou-Charentes Nature
Marie-Christine CHAPALAN, Association Amis des Moulins des Deux-Sèvres Bocage Vendéen Gâtine
Pierre DAVID, Syndicat de Valorisation et de Promotion des Etangs de Poitou-Charentes-Vendée
Daniel BEAUMONT, Comité Départemental de Canoë-Kayak de Maine-et-Loire
Marc RICHEL, Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Claude DALLET, Agence de l'Eau Loire Bretagne

Frédéric NADAL, DDT des Deux-Sèvres

Bernard HERY, DREAL Poitou-Charentes

Jean-François LUQUET, ONEMA

Autres participants :

Florence BARRE, Agence de l'Eau Loire Bretagne

Pascal LAIGLE, Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement

Mathilde COLLIERIE, Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement

Christophe VERMANDEL, UNICEM

Claire VRIGNAUD, Société Publique Locale des Eaux du Cébron

Emeline GUILBOT, Syndicat d'Eau du Val du Thouet

Vincent HARDY, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

Julien MACOUIN, Cabinet d'études NCA Environnement

Guillaume GUERINEAU, Cabinet d'études NCA Environnement

Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

Pierre PÉAUD, SAGE Thouet / Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

Pierre GOHARD, Animateur du SAGE Thouet

Personnes excusées avec mandat:

Dominique REANT, Conseil Général de la Vienne

Dominique SIBILEAU, Mairie de Saint Cyr en Bourg

Jacques DIEUMEGARD, Mairie de Pompaire

Patrice HOUTEKINS, Mairie de Thouars

Edouard RENAUD, SIVEER

Charles VALLET, Préfecture de la Région Centre et du Loiret

Pierre LAMBERT, Préfecture des Deux-Sèvres

Personnes excusées

Bruno LEFEBVRE, Communauté de Communes du Pays Loudunais

Françoise BELY, Conseil Régional Poitou-Charentes

Alain LAURIOU, Conseil Général de Maine-et-Loire

Marc ANDRE, DDT Maine et Loire

Géraldine LEMARCHANT, DDT de la Vienne

Guillaume MAILFERT, DREAL Pays de la Loire

Paul PAULY-CALLOT, UFC Que Choisir

René CHARRON accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle séance de la CLE du SAGE Thouet. Il annonce ensuite l'ordre du jour, à savoir :

1. **Validation du compte-rendu de la CLE du 12 juin 2013,**
2. **Validation du rapport annuel d'activité de la CLE en 2013,**
3. **Avis motivé – Projet de contrat territorial sur la retenue du Cébron,
Projet de contrat territorial sur le BAC de Seneuil,**
4. **Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »,**
5. **Validation de la méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet,**
6. **Calendrier / Études / Budget pour 2014,**
7. **Délégation pour répondre aux avis de la CLE (contrats, inventaires, études,...),**
8. **Questions diverses.**

1. Validation du compte-rendu de la CLE du 12 juin 2013

René CHARRON propose de valider le compte-rendu de la CLE du 12 juin 2013. Il rappelle que l'objectif de cette séance était de synthétiser les éléments présentés lors des commissions thématiques pour permettre aux membres de la CLE d'identifier les enjeux prioritaires du bassin versant. Ce fut également l'occasion de lister les données qui ne pouvaient pas être récupérées auprès des collectivités, associations et des services de l'Etat et qui devront faire l'objet d'études complémentaires.

René CHARRON consulte ensuite les membres de la CLE pour valider ce document ; le compte-rendu est validé à l'unanimité par les membres présents sans modification.

2. Validation du rapport annuel d'activité de la CLE en 2013

Ce document est demandé par le comité de bassin pour avoir une vision annuelle concernant l'état d'avancement des travaux de la CLE. Il est également transmis aux préfets des Deux Sèvres, de la Vienne et de Maine-et-Loire et consultable sur le site internet du SAGE Thouet dans la rubrique « DOCUMENTATION ».

Pour cette première année d'animation complète, Pierre GOHARD présente les grandes lignes du rapport d'activité de la CLE en 2013 (réunions de CLE et de bureau, dossiers suivis par la cellule d'animation, actions de communication, dossiers portés à connaissance de la CLE, études,...).

La constitution des commissions thématiques, la collecte des données nécessaires à la rédaction de l'état initial, la création des premiers supports de communication et le lancement de la première étude préalable montrent que l'élaboration du SAGE Thouet suit son cours.

Cependant, la cellule d'animation n'a pas été en mesure de fournir un état initial provisoire aux membres des commissions thématiques en novembre 2013. Elle explique en partie ce retard en soulignant la difficulté de concilier la rédaction de ce document en régie et le suivi des autres

dossiers relatifs à l'élaboration du SAGE. En effet, la compilation, l'homogénéisation et la mise en forme des données demandent une implication forte de la cellule d'animation et le suivi des autres dossiers en 2013 n'a pas permis de se consacrer à cet exercice à plein temps.

La rédaction de l'état initial devra donc être privilégiée début 2014. Un point d'étape sera organisé au cours du premier semestre pour évaluer son état d'avancement et prendre les mesures nécessaires à sa validation dans les meilleurs délais.

René CHARRON consulte ensuite les membres de la CLE pour valider ce document ; le rapport d'activité est validé à l'unanimité par les membres présents sans modification. Il sera téléchargeable dans la rubrique documentation du SAGE Thouet.

3. Avis motivé – Projet de contrat territorial sur la retenue du Cébron Projet de contrat territorial sur le BAC de Seneuil

Dans le cadre de son 10ème programme d'intervention, l'Agence de l'eau souhaite renforcer l'articulation entre les SAGE et les Contrats territoriaux (CT). Ainsi, les CLE sont sollicitées afin de produire un avis motivé sur les projets de CT avant leur présentation au conseil d'administration.

Concernant les SAGE en cours d'élaboration, il est important que les CLE soient informées sur le projet de CT. En effet, bien que le projet de SAGE ne soit pas abouti, il est nécessaire qu'il y ait une information/communication entre la CLE et le comité de pilotage du CT.

Dans ce cas, l'avis motivé de la CLE est également demandé. La CLE doit vérifier que les enjeux et problématiques traités dans le projet de CT sont cohérents avec ceux du SAGE en préparation. Ainsi, en l'espèce, l'avis motivé signifie que la CLE doit expliquer, argumenter les conclusions de son avis. La grille type d'analyse permet à ce titre de fournir une base de réflexion.

A ce titre, Claire VRIGNAUD, animatrice du programme RE-Sources à la SPL des Eaux du Cébron, expose aux membres du bureau les grandes lignes (structures porteuses, territoire concerné, qualité de l'eau, programme d'actions) du projet de contrat territorial « Cébron 2014-2018 ».

René CHARRON et Jean Pierre ANTOINE insistent sur les différents enjeux qui découlent du maintien de l'élevage sur le périmètre du SAGE, notamment sur ce sous-bassin à fort enjeu « eau potable ». Il conviendra également d'assurer la transmission de ces élevages dans le temps.

Claude DEVAUD partage ce point de vue tout en considérant que le maintien de l'élevage passe forcément par une limitation des contraintes. Concernant la teneur en eau en phosphore, il s'interroge sur la part de responsabilité de chaque usager. Claire VRIGNAUD fait part des difficultés rencontrées pour évaluer précisément la part de l'activité agricole, à travers des plans d'épandage excédentaires, de celle des rejets non-conformes des stations d'épuration. Elle rappelle néanmoins que le bassin du Cébron repose majoritairement sur des sols pauvres qui fixent mal les particules et accélèrent leur solution dans le milieu aquatique.

Claude DALLET indique que le premier contrat territorial se concentrait principalement sur l'usage « eau potable » tandis que ce second contrat prend également en compte des actions de restauration du milieu aquatique. Il rappelle que les 4 masses d'eau superficielles situées en amont de la retenue ne sont pas en bon état au regard de la Directive Cadre sur l'Eau.

Jean THARRAULT fait part de son scepticisme concernant les actions liées à la lutte contre les ragondins. Il indique que les coûts engagés sont généralement supérieurs aux bénéfices apportés par le piégeage.

La parole est ensuite donnée à Emeline GUILBOT pour présenter le projet de contrat territorial 2014 – 2018 sur le bassin d'alimentation de captage de Seneuil.

Jean Pierre ANTOINE fait état des coûts importants nécessaires à la potabilisation des eaux brutes dans le nord du bassin. Il insiste sur la nécessité de travailler en amont avec les usagers présents dans les bassins d'alimentation de captage pour réduire ces coûts.

Jean Marie PELLERIN considère l'objectif des 40 mg/l d'ici 2018 comme ambitieux aux vues des teneurs actuelles enregistrées. La mise en place d'un objectif intermédiaire aurait permis d'évaluer les actions menées en début de contrat et éventuellement, de les redéfinir pour la seconde tranche du contrat.

Jacques BOCQUIER rappelle que la majorité du périmètre de protection rapproché est couvert par des surfaces enherbées. La connaissance du fonctionnement des drains, accélérant considérablement les transferts des eaux superficielles vers les eaux souterraines, reste cependant à améliorer.

Emeline GUILBOT indique qu'une étude sur les sorties de drain est prévue dans ce contrat.

Ensuite, Pierre GOHARD indique que la cellule d'animation du SAGE a été conviée le 16 mai 2013 à une réunion à l'initiative du SMVT. Il était question de rappeler la situation d'étiage très sévère, voire d'assec, qui affecte annuellement le cours du Gateau en aval de la source captée de Seneuil et d'assurer la pérennité des travaux de restauration écologique engagés sur le Gateau. La nécessité d'un suivi hydrologique (à partir d'une échelle limnimétrique) continu et plus fréquent en période d'étiage a pu être mis en évidence afin d'évaluer l'impact du prélèvement sur la ressource. Le traitement de ces premières données permettra éventuellement de justifier un suivi plus conséquent pour 2014.

Suite à ces présentations, René CHARRON consulte les membres de la CLE pour émettre l'avis motivé. Compte-tenu de ces éléments, et en soutien à la dynamique initiée, la CLE du SAGE Thouet émet un avis favorable sur les deux projets de contrat territorial.

La cellule d'animation transmettra le projet d'avis motivé avec une synthèse des actions prévues dans ces contrats aux membres de la CLE avant l'envoi à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Une fois approuvés, ces documents seront mis en ligne sur le site internet du SAGE dans l'espace réservé aux membres de la CLE.

4. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »

Pierre GOHARD annonce que le bureau d'étude NCA a été retenu pour réaliser l'étude « pratiques et pressions agricoles sur le bassin versant du Thouet » pour un montant de 28 500 € HT. Après avoir rappelé les modalités de l'étude, il laisse la parole à Julien MACOUIN et Guillaume GUERINEAU de NCA Environnement pour présenter leur structure et la méthodologie envisagée pour répondre aux objectifs de l'étude, à savoir :

- Présenter le milieu physique du bassin

Il s'agit de recueillir les données liées à la géologie, la pédologie, l'occupation du sol et la climatologie du bassin pour évaluer l'aléa érosion des sols selon la méthode MESALES.

- Caractériser les pratiques et les systèmes de production ainsi que leur évolution,

Les données du Recensement Général Agricole (RGA) et du Registre Parcellaire Graphique (RPG) vont permettre de caractériser les systèmes de production (Orientation socio-économique des exploitations, nombre d'exploitants, Surface Agricole Utile totale, cultures et cheptels présents,...) et de déterminer l'évolution des surfaces toujours en herbe.

- Identifier et caractériser les sources de pollutions diffuses et ponctuelles tout en analysant l'origine des pressions.

Le calcul des exportations par culture par région pédologique, le calcul de la pression en effluents d'élevage par commune et/ou sous bassin et la réalisation d'un bilan CORPEN (si les données sont fiables concernant la fertilisation) permettront d'identifier et de caractériser les sources de pollution azotée et phosphatée.

Concernant les produits phytosanitaires, le bureau d'étude s'appuiera sur les Indicateurs de Fréquence de Traitement (IFT) herbicide et non herbicide par culture et par région agricole et sur le recensement des molécules utilisées par culture avec un classement en fonction des paramètres physico-chimiques (SIRIS). Ces éléments permettront de cartographier des pressions en produits phytosanitaires par type de culture en fonction des IFT et des molécules utilisées.

L'évaluation de la vulnérabilité des eaux superficielles s'appuiera sur la méthodologie Phyto-PC indiquant le potentiel de ruissellement des sols à partir de la carte des pédopaysages tandis que la vulnérabilité des eaux souterraines s'évaluera à partir de deux outils :

- Méthodologie BRGM (croisement des données « couverture argileuse » et « Infiltration »).
- Algorithme d'infiltration de vers la ressource en eau sols (Chambre d'Agriculture de Poitou Charentes) à partir de la carte des pédopaysages au 1/250 000ème.

Au final, l'évaluation des risques s'obtiendra en recoupant la vulnérabilité de la ressource en eau (transfert par ruissellement ou infiltration) avec la pression agricole (fertilisants et molécules phytosanitaires).

Claude DALLET s'interroge sur l'échelle choisie pour cartographier les risques. Il demande si l'échelle des masses d'eau a été retenue.

Julien MACOUIN informe que les données du Registre Parcellaire Graphique permettent d'obtenir des résultats à la parcelle. Des cartographies seront également réalisées à l'échelle des masses d'eau et des 8 sous-bassins versants.

Pour l'évaluation du risque de transfert, Florence BARRE demande à prendre en compte les fertilisants d'origine minérale (seuls les fertilisants organiques ont été abordés dans la méthodologie envisagée).

Jean Marie PELLERIN s'interroge sur l'absence du NODU (Nombres de Doses Unités) dans les indicateurs permettant d'évaluer la pression en produits phytosanitaires.

Julien MACOUIN explique que le nombre de doses unités (NODU) est l'indicateur de référence national. Il caractérise l'intensité du recours aux produits phytosanitaires. Il est calculé à partir des données de ventes nationales de produits déclarées par les distributeurs. Cet indicateur n'est pas totalement représentatif des quantités réellement appliquées car les utilisateurs peuvent se fournir chez des distributeurs extérieurs et inversement. Il n'a donc pas été retenu.

Claude DALLET demande à croiser la cartographie des risques avec les résultats de qualité de l'eau obtenus par l'intermédiaire des différentes stations de mesure du bassin.

Pierre GOHARD indique que dans le cadre de l'élaboration de l'état des lieux, une synthèse du taux de nitrates sur les dix dernières années a été réalisée à l'échelle des stations RCO /RCS / Réseau départemental du bassin. Le même genre d'analyse sera effectué pour les autres éléments recherchés.

Pascal BIRONNEAU insiste sur la nécessité de compiler les études existantes sur ce territoire (inventaire des zones humides, état des lieux du SCOT, diagnostic sur les bassins d'alimentation de captage,...) pour répondre aux besoins de la présente étude.

Julien MACOUIN indique que plusieurs études ont pu être recueillies mais aucune n'a été effectuée à l'échelle du bassin ; elles sont donc difficilement exploitables. Il rappelle également que la superficie concernée par l'étude (3 375 km²) ne permet pas d'obtenir un degré de précision similaire à celui d'un bassin d'alimentation de captage. Cependant, la cartographie finale des risques de transfert pourra être comparée avec les résultats déjà obtenus sur les captages RE-sources du bassin.

5. Validation de la méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet

Pierre PÉAUD présente le projet de méthodologie d'inventaire des zones humides (ZH) sur le bassin du Thouet.

Il rappelle que plusieurs collectivités procèdent actuellement à cet inventaire dans le cadre de la révision de leur document d'urbanisme tandis que d'autres projettent de le réaliser en 2014. Selon le SDAGE Loire-Bretagne, la CLE du SAGE Thouet est responsable de la qualité de ces inventaires et

l'absence d'une méthodologie d'inventaire des zones humides rend très difficile le suivi et la validation de ces documents.

Il convient donc de faire valider une méthodologie d'inventaire de ZH par la CLE pour permettre d'homogénéiser cette démarche à l'échelle des 193 communes présentes sur le périmètre du SAGE et leur permettre de valider les inventaires communaux qui s'appuieront sur cette méthodologie. En effet, dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme, il est demandé aux communes de réaliser un inventaire de zones humides qui soit validé par la CLE du SAGE.

Pierre PÉAUD rappelle que ce projet de méthodologie s'appuie sur la méthodologie d'IZH validée par la CLE du SAGE de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin, actuellement en cours d'application sur plusieurs communes du Pays de Gâtine.

Il expose ensuite les principaux points de ce document :

- la définition d'une zone humide

« [...] les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les critères liés à la végétation et à la pédologie sont donc pris en compte pour caractériser et délimiter une zone humide.

- Les couches de pré-localisation

Les données de pré-localisation sont des données précieuses pour préparer la phase de terrain. Elles doivent être fournies au prestataire afin de connaître les lieux potentiellement humides où il est nécessaire d'intensifier l'effort de prospection. Cependant, ces couches sont des modélisations informatiques obtenues après un recoupement de plusieurs critères (ortho-photo, scan 25, Modèle Numérique de Terrain, indices, données géologiques, morphologiques et pédologiques,...) ; c'est pourquoi il est demandé au prestataire de prospecter l'intégralité de la commune et de ne pas se limiter aux zones identifiées dans la pré-localisation.

- la constitution d'un groupe d'acteurs

Même si le SAGE est responsable de la qualité de l'inventaire, la cellule d'animation n'est pas en mesure de localiser toutes les zones humides du bassin versant. La commune doit donc mettre en place un groupe d'acteurs afin de mobiliser le savoir local et d'assurer le suivi de l'inventaire. Il est composé à minima de plusieurs élus municipaux dont le maire, de 3 ou 4 représentants de la profession agricole, d'un représentant d'un syndicat de rivière, d'un représentant de la CLE, d'un représentant de l'ONEMA et d'un représentant des associations locales (propriétaire d'étangs, chasse, pêche, protection de la nature, randonneur et propriété foncière).

Pierre PÉAUD présente succinctement toutes les étapes de l'inventaire, de la présentation de la démarche jusqu'à la validation des membres de la CLE. La commune est donc informée du nombre de réunion à mettre en place et des objectifs attendus pour chacune d'elles. D'autres réunions

pourront être mises en place si la commune le souhaite (réunion avec les exploitants agricoles de la commune).

Marie Christine CHAPALAN propose d'associer un représentant d'une association de propriétaires des moulins dans ce groupe d'acteurs locaux.

Pierre PÉAUD rappelle que le groupe d'acteurs ne doit pas excéder quinze personnes afin de garder une efficacité de travail. Cependant, le Maire peut, s'il le souhaite, intégrer des structures non citées dans les modalités d'inventaire du SAGE Thouet à partir du moment où l'équilibre entre les différentes composantes est respecté.

Suite à ces présentations, René CHARRON consulte les membres de la CLE pour valider les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet ; le document est validé à l'unanimité par les membres présents sans modification.

Pierre PÉAUD présente ensuite les résultats des inventaires suivis par la cellule d'animation en 2013 et validés en conseil municipal. Il rappelle que la CLE du SAGE est responsable de la qualité des inventaires et que, par conséquent, elle doit délibérer sur le respect de la méthodologie. Après consultation de ses membres, la CLE du SAGE Thouet « enregistre » le fait que les inventaires présentés se sont déroulés conformément à la méthodologie prévue à cet effet.

Pour la validation des prochains inventaires, la cellule d'animation propose de constituer un comité technique « zones humides » qui sera chargé d'étudier le déroulement et les résultats des différents inventaires. Suite à ces réunions, une synthèse sera présentée aux membres de la CLE.

6. Calendrier / Études / Budget pour 2014

Pierre GOHARD présente le budget 2014 et son calendrier. Un point particulier est porté sur les futures échéances électorales et leurs conséquences éventuelles sur la composition de la CLE. L'objectif principal reste la validation de l'état initial et le lancement de l'étude « diagnostic global ».

Les projets d'études à mener pour 2014 sont également détaillés. Pour l'instant, 2 études sont identifiées comme prioritaires par le bureau de la CLE :

- Le diagnostic global, qui correspond à l'étape suivante de l'élaboration du SAGE lorsque l'état initial aura été validé.
- Evaluer l'impact des plans d'eau sur le bassin versant. La nécessité d'intégrer l'impact des plans d'eau dans le diagnostic du SAGE est revenue de manière récurrente lors des commissions thématiques et de la séance de la CLE du 12/06/2013. En effet, la partie ouest du bassin du Thouet comprend de nombreux plans d'eau et cette spécificité n'a pas pu être prise en compte dans la démarche d'élaboration des volumes prélevables. L'investigation approfondie des plans d'eau et de leur incidence revient donc à la CLE du SAGE Thouet. Dans un souci de neutralité et de compétence, le bureau de la CLE a proposé le 10/09/2013 de faire appel à un bureau d'études pour tenter d'évaluer au mieux ces impacts en fonction des données disponibles.

Claude DALLET demande à ce que l'étude plan d'eau aborde également l'impact qualitatif des plans d'eau sur la ressource.

7. Délégation pour répondre aux avis de la CLE (contrats, inventaires, études,...)

Pierre GOHARD énumère les types de dossiers pouvant être soumis à avis ou portés à connaissance de la CLE du SAGE Thouet. Il propose une méthode (voir diaporama) afin de répondre à ces avis dans des délais cohérents et ce, sans impacter l'élaboration du SAGE ou les contrats territoriaux du bassin.

Les membres de la CLE n'ont pas de remarques particulières à apporter sur la méthode proposée.

8. Questions diverses

Pascal BIRONNEAU évoque les mesures hydrologiques enregistrées en juillet 2013 sur la station de Montreuil Bellay, unique point nodal du bassin du Thouet. Il fait part des "décrochages" observés sur cette station à cette période où les débits enregistrés à Montreuil-Bellay étaient supérieurs à ceux de la station de Chacé (malgré l'apport de la Dive), pourtant située plus en aval. Il s'interroge sur la pertinence de ces mesures.

Pierre GOHARD indique que le service SPC Vienne-Charente-Atlantique/Centre de Poitiers de la DREAL Poitou-Charentes a été contacté dans ce sens en novembre 2013. A priori, les données enregistrées à la station de Montreuil Bellay étaient effectivement erronées en raison d'un « détarage » de la station. Les causes de ce « détarage » peuvent éventuellement provenir d'un mouvement de pelles ou de vannes au niveau d'un ouvrage hydraulique.

Jean-Pierre ANTOINE indique qu'il n'avait pas connaissance de ce problème mais qu'il contactera les services de la DDT pour faire remonter ce dysfonctionnement.

Tous les points de l'ordre de jour ayant été abordés, René CHARRON remercie les membres de la CLE pour leur participation et lève la séance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Séance de la CLE - 16/01/2014 -

Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu de le CLE du 12 juin 2013
2. Validation du rapport annuel d'activité de la CLE en 2013
3. Avis motivé – Projet de contrat territorial sur la retenue du Cébron
Projet de contrat territorial sur le BAC de Seneuil
4. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »
5. Validation de la méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
6. Calendrier / Études / Budget pour 2014
7. Délégation pour répondre aux avis de la CLE (contrats , inventaires, études,...)
8. Questions diverses





Ordre du jour



1. **Validation du compte-rendu de le CLE du 12 juin 2013**
2. Validation du rapport annuel d'activité de la CLE en 2013
3. Avis motivé – Projet de contrat territorial sur la retenue du Cébron
Projet de contrat territorial sur le BAC de Seneuil
4. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »
5. Validation de la méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
6. Calendrier / Études / Budget pour 2014
7. Délégation pour répondre aux avis de la CLE (contrats , inventaires, études,...)
8. Questions diverses



Ordre du jour



1. Validation du compte-rendu de le CLE du 12 juin 2013
2. **Validation du rapport annuel d'activité de la CLE en 2013**
3. Avis motivé – Projet de contrat territorial sur la retenue du Cébron
Projet de contrat territorial sur le BAC de Seneuil
4. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »
5. Validation de la méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
6. Calendrier / Études / Budget pour 2014
7. Délégation pour répondre aux avis de la CLE (contrats , inventaires, études,...)
8. Questions diverses

ANIMATION 2013 :

Animation des réunions :

- Réunion de bureau du 13 février 2013 : Composition des commissions thématiques; respect des « équilibres ».
- Réunion des 3 commissions thématiques les 14 et 15 mai 2013 : Analyse des données recueillies ; identification des manques.
- Réunion de bureau du 31 mai 2013 : Synthèse des commissions thématiques.
- **Séance de la CLE du 12 juin 2013** : Synthèse des commissions thématiques; études complémentaires.
- Réunion de bureau du 10 septembre 2013 : Validation CCTP étude « agricole »; émergence méthodologie IZH
- Réunion de bureau du 21 novembre 2013 : Méthodologie étude « agricole » ; contenu du projet de méthodologie d'inventaire des zones humides.

Elaboration de l'état initial

- Constitution des commissions, collecte des données, rédaction du document

Suivi de l'inventaire des zones humides sur 23 communes du Pays de Gâtine et du Saint Varentais

Rédaction d'un projet de méthodologie d'inventaire de zones humides du SAGE Thouet

Suivi des demandes de financement (AELB, CG 79, CG 86, CG 49, CRPL, CRPC et contributions solidaires)

COMMUNICATION 2013 :

- Le site internet

Mis en ligne depuis juin 2013

Informations sur le bassin versant, le SAGE et la CLE

Plateforme de téléchargement des documents liés à l'élaboration du SAGE

www.sagethouet.fr



- La lettre du SAGE Thouet

2 éditions par an (mai et novembre)

Transmise aux collectivités territoriales du bassin



ETUDE 2013 :

■ Commissions / CLE :

Deux constats sont revenus de manière récurrente:

- l'impact des plans d'eau, qui devra faire l'objet d'une étude spécifique lors du lancement de la phase de diagnostic du SAGE Thouet, prévue pour 2014.
- le manque de données brutes liées à l'activité agricole sur le bassin versant.

■ Etude « Pratiques et pressions agricoles » sur le bassin du Thouet :

1. Présenter le milieu physique du bassin (géologie, hydrogéologie, pédologie, occupation des sols, érosion),
2. Caractériser les pratiques agricoles et les systèmes de production ainsi que leur évolution,
3. Identifier et caractériser les sources de pollutions diffuses et ponctuelles et analyser l'origine des pressions.

Dossiers portés à connaissance de la CLE

- **16 Janvier 2013** : « Consultation sur les questions importantes et calendrier de travail de la révision du SDAGE 2010-2015 » transmis par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- **07 mars 2013** : « Restauration du Marais de Baffou sur la commune de Brézé » transmis par la DDT de Maine-et-Loire.
- **25 mars 2013** : « Déviation routière de Brion Près Thouet – RD 938 » par la DDT de Maine-et-Loire.
- **Avril 2013** : « Déclaration d'Utilité Publique sur le périmètre de protection du captage Source de Seneuil » transmis par l'ARS Poitou-Charentes.
- **05 juin 2013** : « Candidature de la Chambre d'Agriculture de la Vienne pour assurer les missions d'Organisme Unique de Gestion Collective sur les bassins du Clain et de la Dive du Nord » transmis par la Préfecture de la Vienne.
- **14 juin 2013** : « Projet PLAGEPOMI 2014 – 2019 » transmis par la DREAL Pays de la Loire.
- **01 juillet 2013** : «Candidature de la Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes et de la Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-Sèvres (CAEDS) pour assurer les missions d'Organisme Unique de Gestion Collective sur l'ensemble des bassins versants en zone de répartition des eaux, hors bassin versant du Marais Poitevin » transmis par la DDT des Deux-Sèvres.
- **08 juillet 2013** : « Aménagement de la zone d'activités des Champs Briards sur la commune de Moncontour » transmis par la DDT de la Vienne.
- **10 juillet 2013** : « Epanchage des boues de la station d'épuration des eaux usées de la commune de BREZE » transmis par la DDT de Maine-et-Loire.

Bilan 2013 / Difficultés rencontrées

- Constitution des commissions thématiques
- Lancement de la 1^{ère} étude du SAGE
- Supports de communication en place

➔ **L'élaboration du SAGE Thouet suit son cours**

- Difficulté de concilier la rédaction de l'état initial en régie et les autres dossiers suivis par la cellule d'animation
- Difficulté d'homogénéiser les données à l'échelle du bassin versant

➔ **Retard sur la diffusion d'un état initial provisoire (prévue pour novembre 2013)**

2014 : Privilégier la rédaction de l'état initial en 2014 avec son atlas cartographique

Ordre du jour



1. Validation du compte-rendu de le CLE du 12 juin 2013
2. Validation du rapport annuel d'activité de la CLE en 2013
3. **Avis motivé – Projet de contrat territorial sur la retenue du Cébron
Projet de contrat territorial sur le BAC de Seneuil**
4. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »
5. Validation de la méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
6. Calendrier / Études / Budget pour 2014
7. Délégation pour répondre aux avis de la CLE (contrats , inventaires, études,...)
8. Questions diverses

Avis motivé de la CLE sur les projets de contrats territoriaux

- Validation de la CLE ou de son Bureau avant le passage au conseil d'administration de l'AELB.
- **SAGE mis en œuvre** : Vérifier la compatibilité du projet de contrat territorial avec les dispositions du SAGE.
- **SAGE en cours d'élaboration** : Vérifier que les enjeux et problématiques traités dans le projet de contrat territorial soient cohérents avec ceux du SAGE en cours de préparation.
- **Avis motivé** : la CLE doit expliquer, argumenter les conclusions de cet avis.
- Nécessité de s'accorder avec la CLE pour obtenir un avis dans un délai raisonnable.

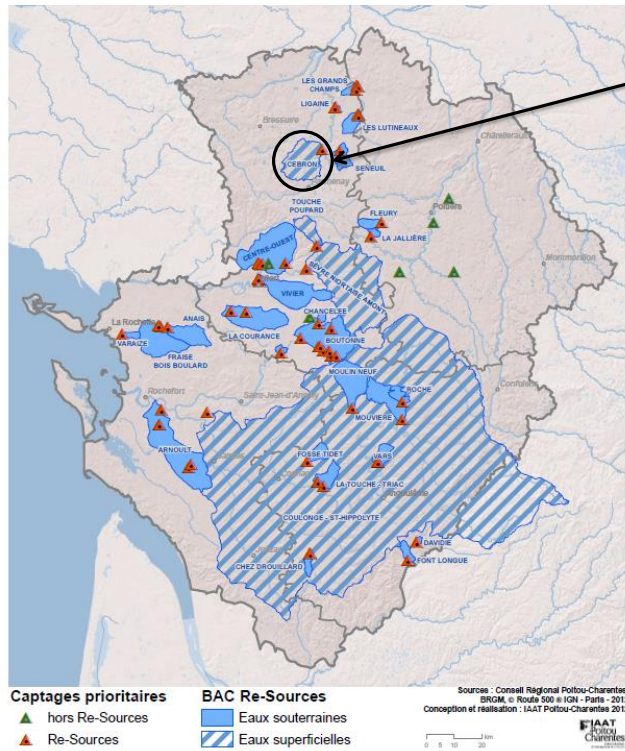
[Projet de contrat territorial 2014 – 2018 sur le BAC de Pas de Jeu, Ligaine et les Lutineaux](#)

[Projet de contrat territorial 2014 – 2018 sur le BAC du Cébron](#)

[Projet de contrat territorial 2014 – 2018 sur le BAC de Seneuil](#)



Le captage du Cébron - Situation



Captage du Cébron

⇒ Création de la retenue en 1981, mise en service usine en 1982

⇒ Propriété CG 79, exploitation barrage, usine par la SPL des Eaux du Cébron

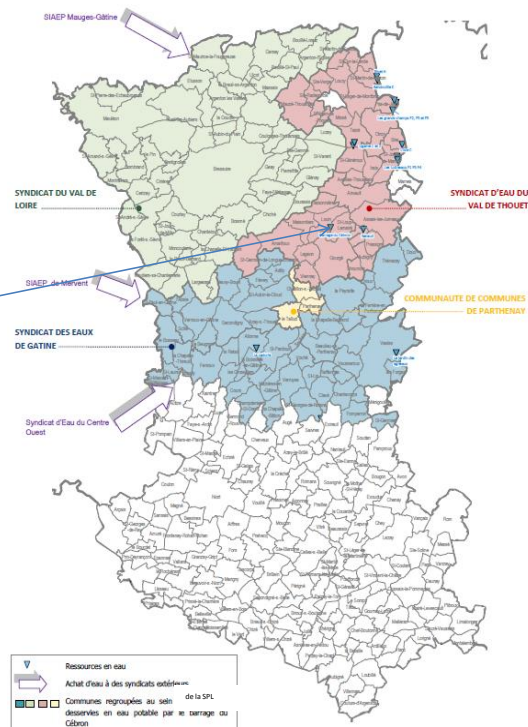
⇒ Usages : AEP, irrigation, Espace Naturel Sensible

⇒ Captage stratégique Grenelle pour l'alimentation en eau potable du Centre et Nord Deux-Sèvres (6 millions m³ eau potable produits)

Le captage du Cébron – Zone de distribution



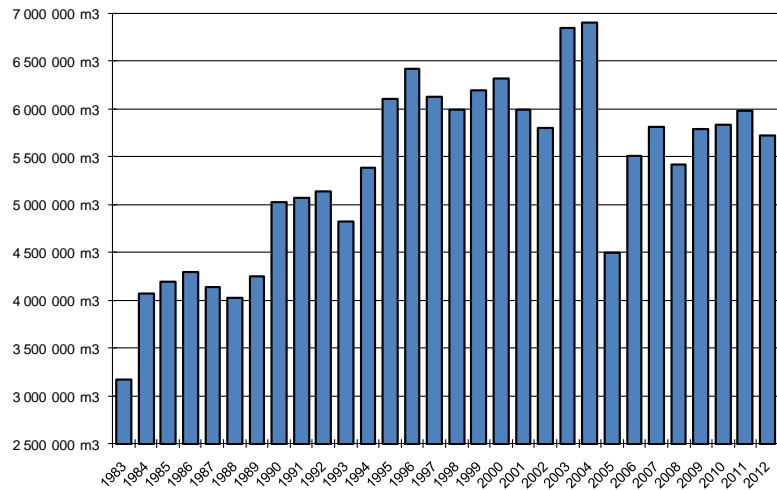
Ressources en eau potable Des syndicats nord Deux-Sèvres
Communes desservies en eau potable par le barrage du Cébron



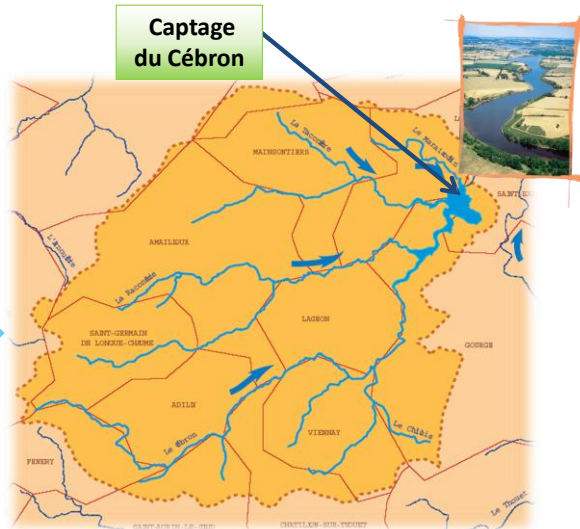
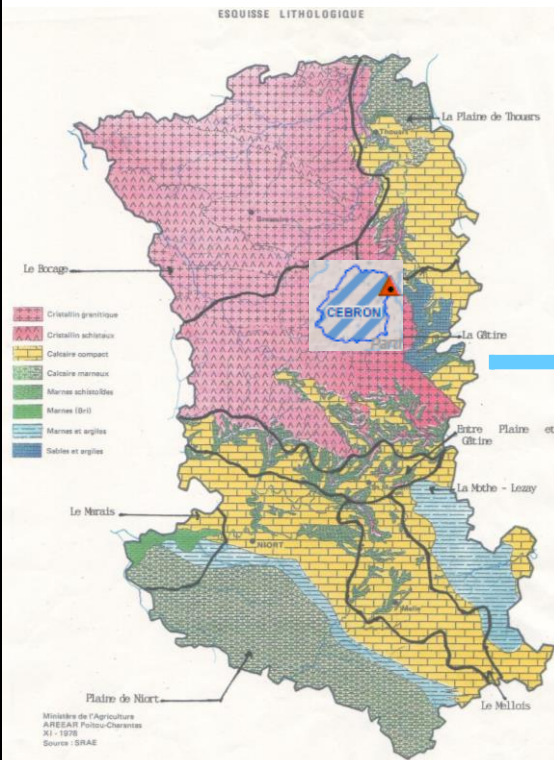
Le captage du Cébron – Production



Usine de production d'eau potable du Cébron



Le captage du Cébron – bassin versant



Le captage du Cébron - bassin versant

Caractéristiques du Bassin Versant :

165 km²

Sous-sol granitique

Sols sableux

150 kms de rivières et ruisseaux

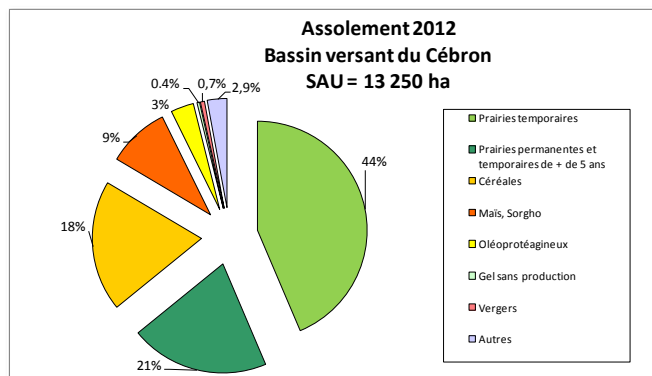
12 communes concernées

3 500 habitants

Territoire majoritairement agricole

Territoire d'élevage viande : bovins
et ovins et des hors sol de volailles

140 exploitations concernées



Qualité des eaux du Cébron

- Qualité des eaux brutes du captage

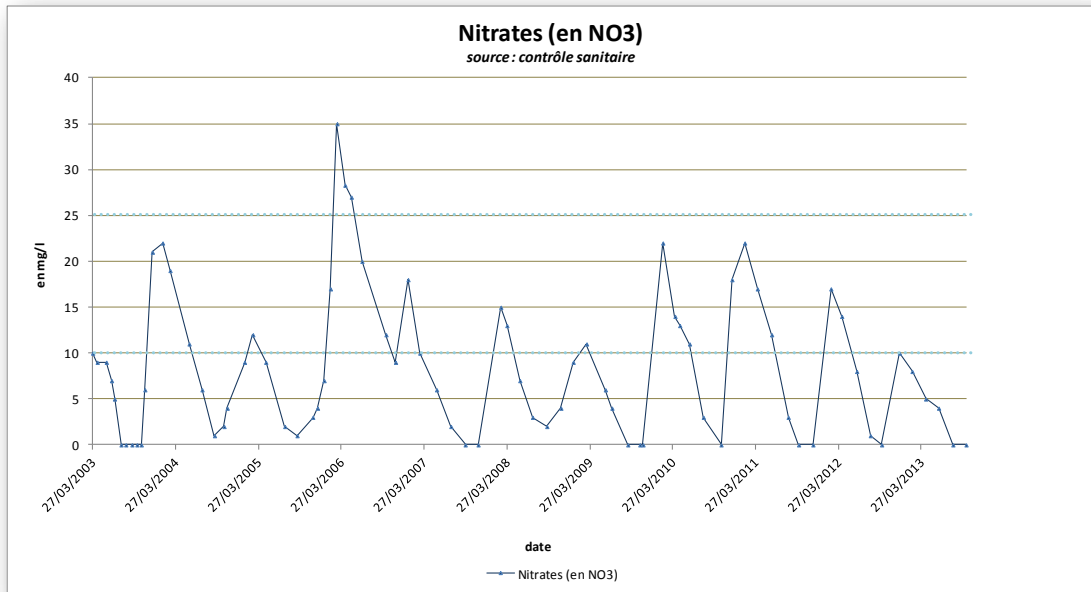


↳ Teneurs en nitrates faibles
↳ Concentrations en pesticides proches des exigences de l'eau traitée

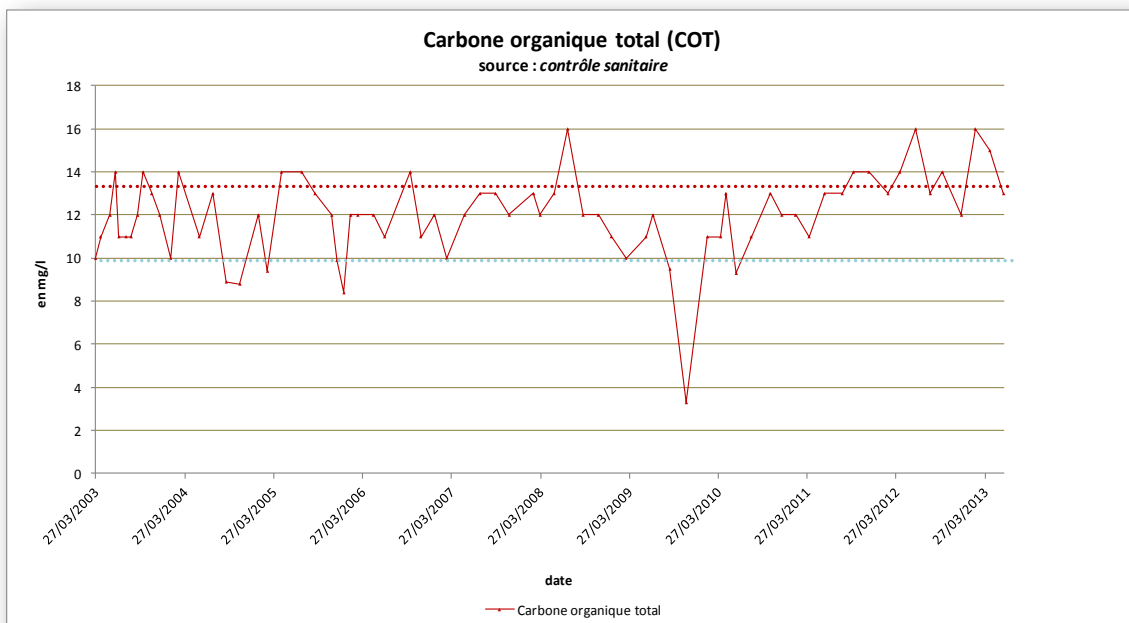


↳ Concentrations en matières organiques dissoutes élevées mais stables
↳ Retenue eutrophisée en été (développement de cyanobactéries)
↳ Teneurs en oxygène dissous faibles en période estivale

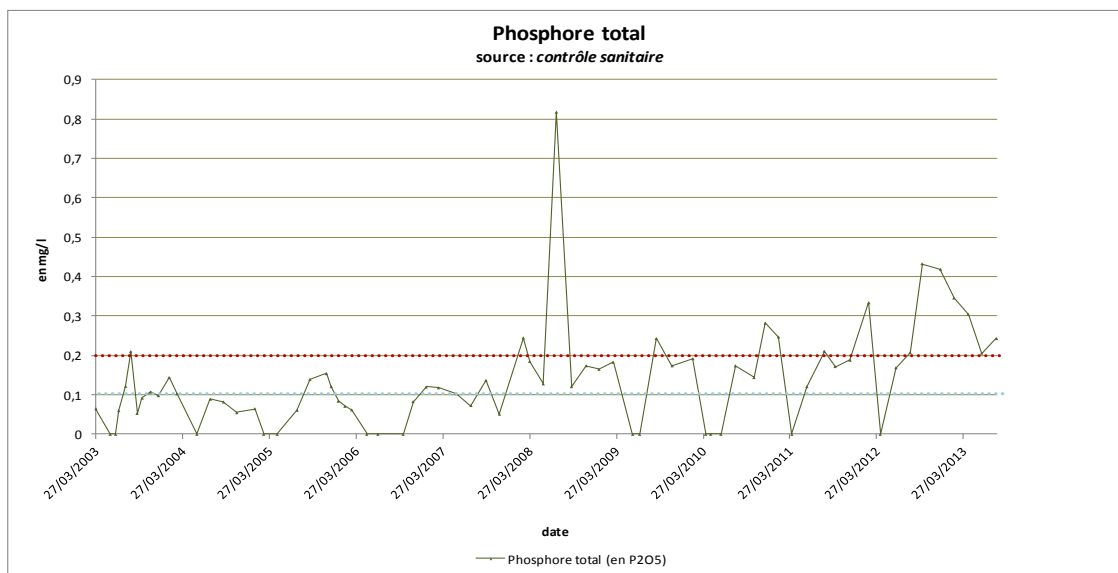
Qualité des eaux du Cébron



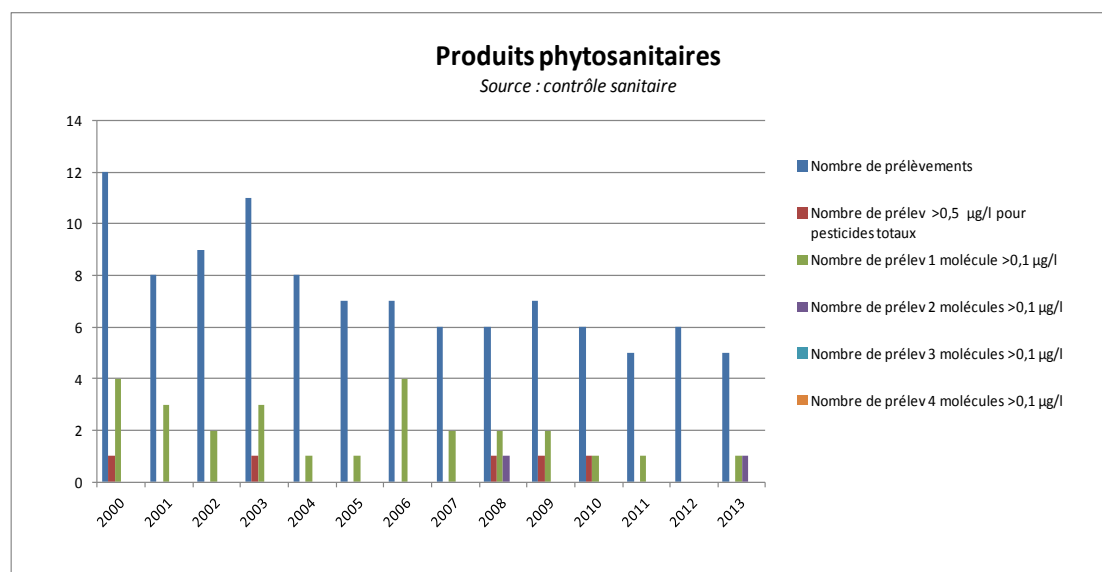
Qualité des eaux du Cébron



Qualité des eaux du Cébron

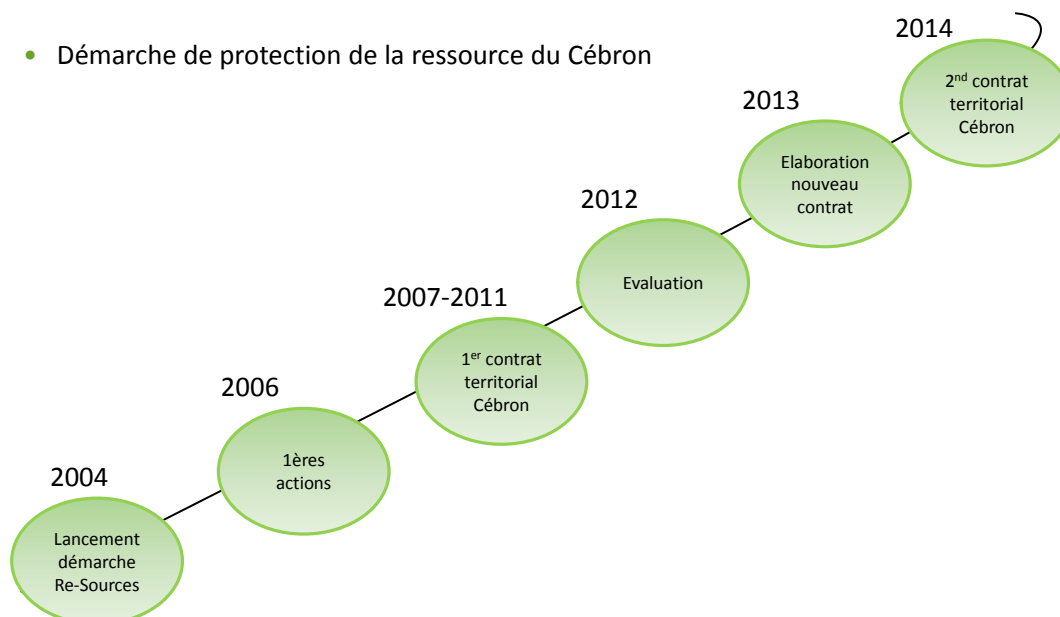


Qualité des eaux du Cébron



Démarche Re-Sources sur le bassin versant

- Démarche de protection de la ressource du Cébron



Le programme d'actions 2007-2011

Objectifs d'amélioration de la qualité des eaux en 2007 :

- MO : 80 % des concentrations au-dessous de 10 mg/l
- Réduction des concentrations en pesticides (atteindre les normes de l'eau traitée dès l'eau brute)
- Diminution des blooms d'algues
- Maintien des concentrations en nitrates (10 mg/l)

- **Programme d'actions agricoles**

- Connaissances des exploitations agricoles (diagnostics)
- Actions de sensibilisation portant sur des modifications de pratiques agronomiques (compostage fumiers, désherbage mécanique, outils d'analyses...)
- Actions contractuelles : mesures agri-environnementales (2300 ha engagés pour 2,3 millions d'euros)

...

- **Programme d'actions non agricoles**

Formations pour les agents des communes, plans de désherbages, démonstrations de matériels, (démarrage de la charte terre-saine en 2008)
Création de 3 stations d'épuration , Réhabilitations ANC
Diagnostics des haies et sensibilisation au maintien du bocage
Inventaire partie des plans d'eau, suivi qualitatif

Enjeux du prochain programme

- Qualité des eaux brutes du captage

- Matières organiques : Maintenir les concentrations moyennes à 13mg/l ; (travaux d'amélioration envisagés sur la filière de traitement)
- Phosphore : [ptot] moy = 0,1 mg/l
- Pesticides : maintenir les objectifs de 2007 : <0,1 µg/l par mol ; <0,5µg/l pesticides totaux
- Nitrates : maintenir les objectifs de 2007 : [NO3-]moy = 10mg/l ; [NO3-]max = 25mg/l

- Sur la dynamique collective

- ☞ Mobiliser, rassembler les organismes professionnels agricoles autour des éleveurs et communiquer sur des messages communs.
- ☞ Poursuivre le travail engagé avec les communes du bassin et les nouvelles intercommunalités
- ☞ Renforcer le travail sur les milieux aquatiques; engager les échanges sur la prise de compétence d'un syndicat de rivière sur le réseau hydrographique du bassin versant.

Programme 2014-2018

- Maintenir et accompagner l'élevage herbager pour pérenniser les prairies et le bocage associé

- ① Transmission des élevages
- ② Accompagner et renforcer l'autonomie fourragère des systèmes herbagers
- ③ Développer l'Agriculture Biologique (filiale viande)
- ④ Maintenir le réseau bocager
- ⑤ Acquisitions foncières en zone de périmètres rapprochés / aménagement foncier

840 000 €



Outils de diagnostics, accompagnement individuel ou collectif des exploitants agricoles, MAEC.
Sous maîtrise d'ouvrage des organismes agricoles pour partie

Programme 2014-2018

- Engager la restauration du milieu aquatique sur le bassin versant (problèmes de colmatage des fonds de cours d'eau)

- ① Etat des lieux milieu, clôtures, aménagement abreuvoirs
- ② Poursuivre inventaire plan d'eau
- ③ Lutte ragondins

35 000 €



Faciliter prise de compétence d'un syndicat de rivière sur le bassin

- Poursuivre la résorption de phosphore organique agricole excédentaire / phosphore issu des eaux usées

- ① Poursuite travaux assainissement STEP (Amailloux), ANC
- ② Etude mise en place unité compostage collectif (Phosphore organique)

- Poursuivre les actions de mobilisation pour limiter le recours au désherbage chimique dans les zones les plus à risques

20 000 €

Programme 2014-2018

- Suivi qualité des eaux du bassin et amélioration des connaissances

135 000 €

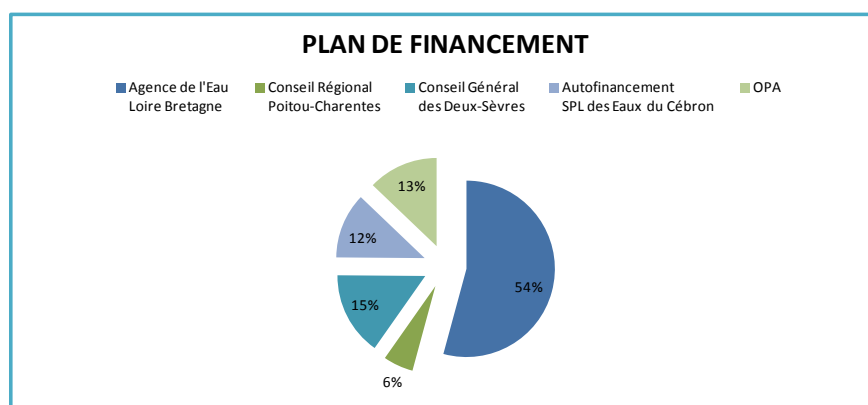
- Animation, coordination, évaluation, communication

250 000 €

Chiffrage programme 2014-2018

- Budget prévisionnel 2014-2018 : 1,3 million d'euros
 - Comprenant l'animation du programme et les actions
 - Ne comprenant pas le chiffrage de nouvelles STEP, réhabilitations d'ANC
- Des actions portées par différents maîtres d'ouvrages
 - La SPL des Eaux du Cébron
 - Le Conseil général (volet foncier)
 - La Région PC (MAEC financées par le FEADER, l'AELB)
 - Des structures agricoles : coopératives, associations...

Chiffrage programme 2014-2018



| Agence de l'Eau | Conseil Général 79 | Conseil Régional PC | OPA | Autofinancement SPL des Eaux |
|-----------------|--------------------|---------------------|-----------|------------------------------|
| 740 367 € | 210 200 € | 75 448 € | 175 425 € | 164 293 € |

Merci de votre attention



Programme
Re-Sources

Claire VRIGNAUD
SPL des Eaux du Cébron
Usine du Cébron
79600 LOUIN

06.21.63.30.63
c.vrignaud@spl-cebron.fr (à partir de février
2014)

SEVT
Bassin versant des Sources de Seneuil



CLE SAGE Thouet
Programme d'action Re-Sources 2014-2018
Sources de Seneuil

16 Janvier 2014



Sommaire

- ***Le Contexte***
- ***Les objectifs du programme d'action***
- ***La présentation du programme d'action***
- ***Le plan de financement***



Le programme Re-Sources

Le Contexte :

- Historique
- Territoire concerné
- Données eaux brutes



Le contexte Re-Sources de Seneuil

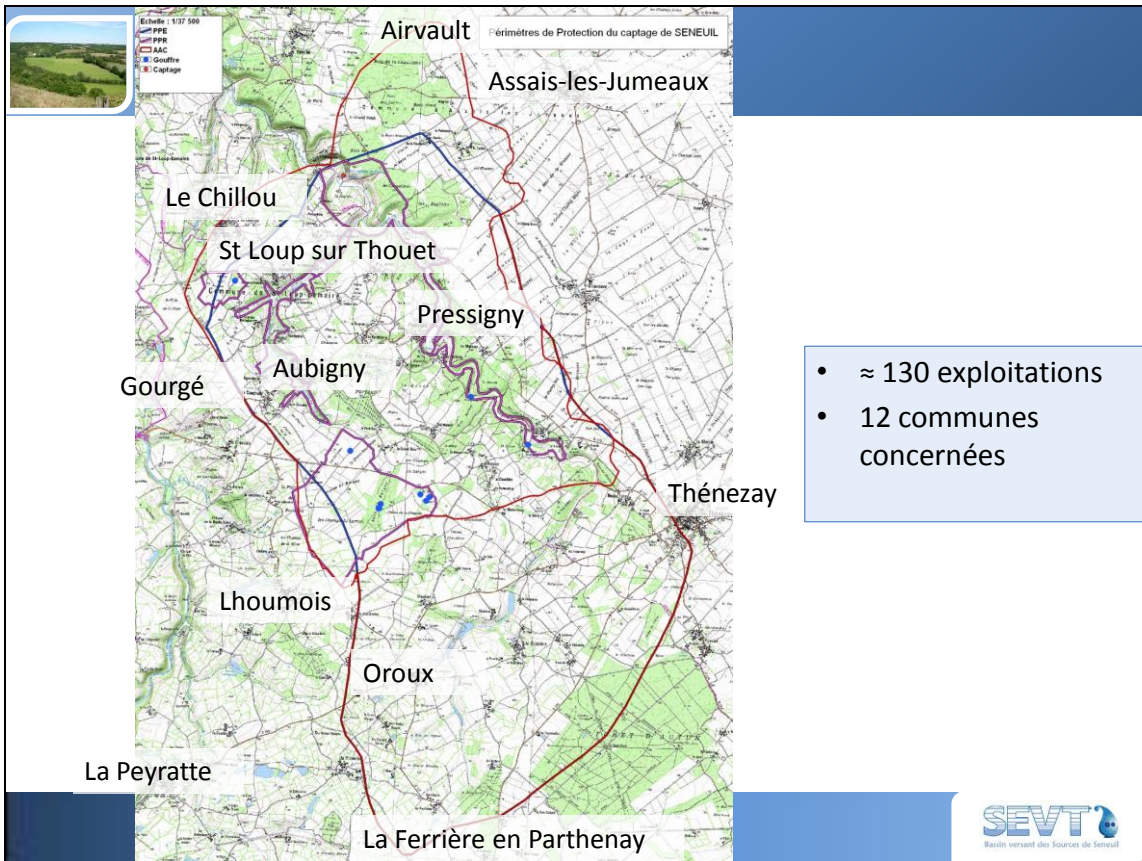
L'historique :



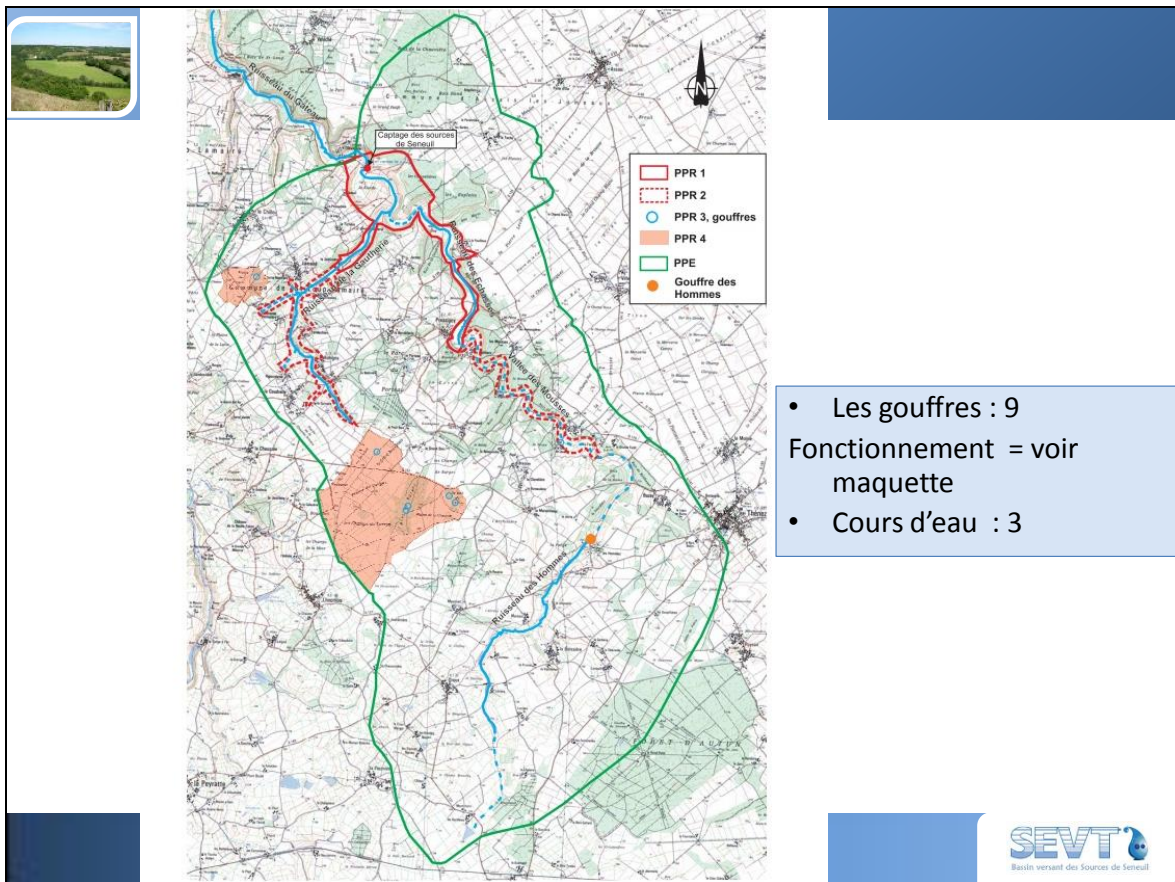
Le programme Re-Sources

Le Contexte :

- Historique
- Territoire concerné
- Données eaux brutes



- ≈ 130 exploitations
- 12 communes concernées



- Les gouffres : 9
- Fonctionnement = voir maquette
- Cours d'eau : 3





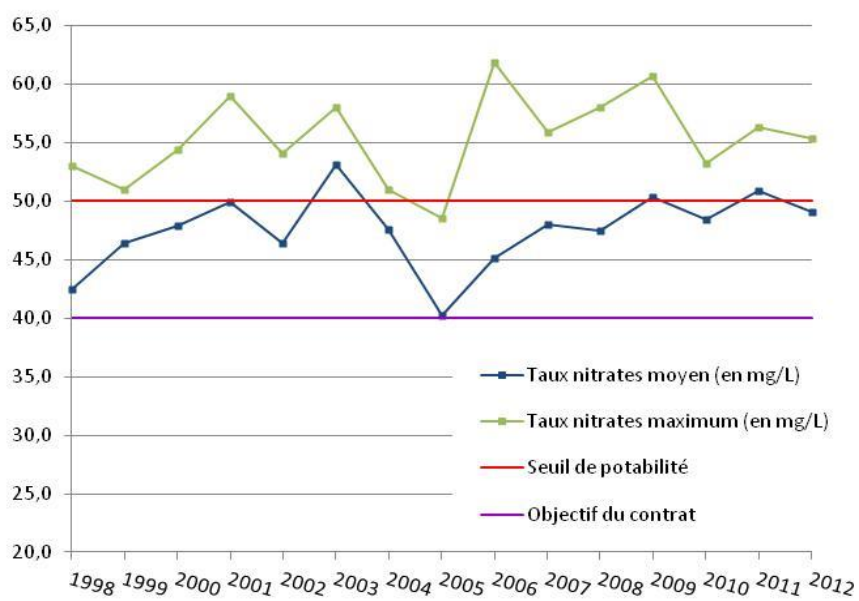
Le programme Re-Sources

Le Contexte :

- Historique
- Territoires concernés
- Données eaux brutes



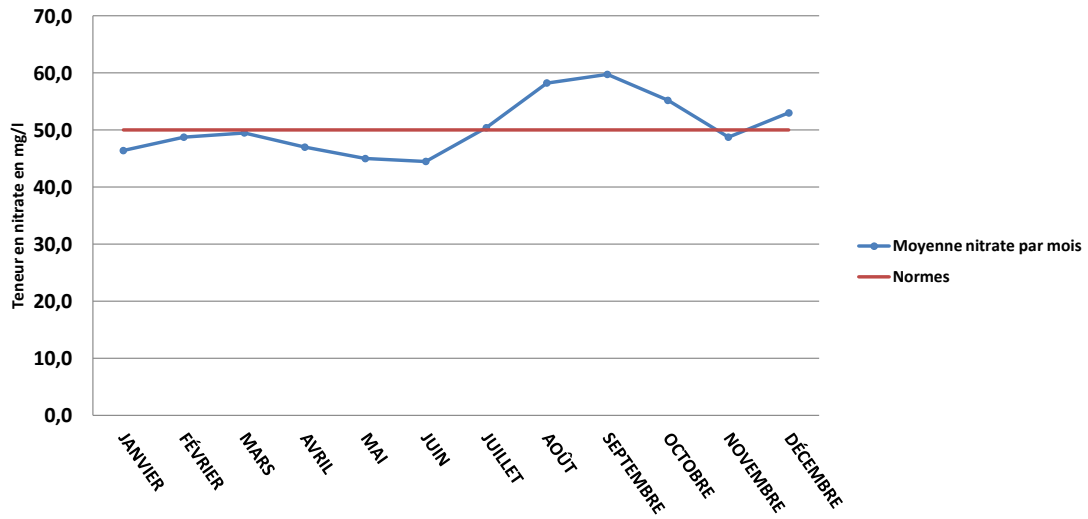
Les données eaux brutes





Les données eaux brutes

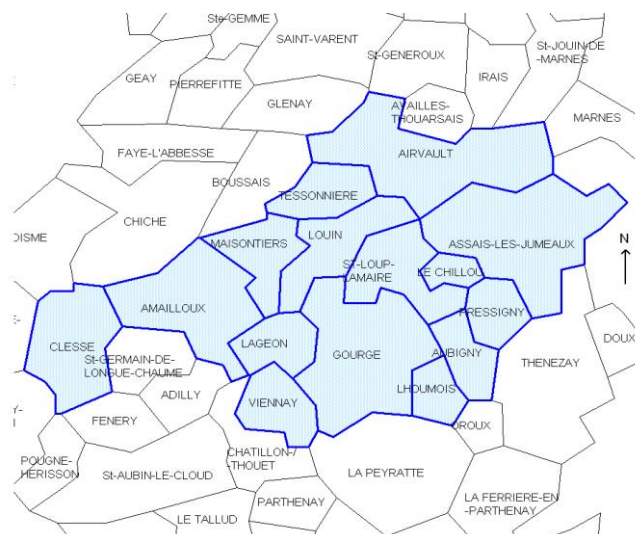
2013



Pollutions

conséquence ↓

Eaux non conformes pour la distribution des communes





conséquence



Mélange eau de Seneuil (87%) et Cébron (13%)
pour atteindre la norme de potabilisation

conséquence



Répercussion sur le prix de l'eau des
usagers



Les objectifs du programme



Objectifs du programme

Objectif 1 :
Limitation durable des
risques de **pollutions**
agricoles

Objectif 2 :
Limitation durable des
risques de **pollutions**
non-agricoles

Objectif 3 :
Pérennisation de la
démarche



Objectifs du programme

| Nitrates | Produits phytosanitaires | Turbidité |
|-------------------|---|----------------------------|
| Moyenne < 40 mg/l | <ul style="list-style-type: none">• Molécule pesticide $\leq 0.1 \mu\text{g/l}$• Totale molécules pesticide $\leq 0.5 \mu\text{g/l}$ | Limiter les pics hivernaux |



Présentation du programme d'actions



Volet agricole

- 1- Communication
- 2- Animation
- 3- Accompagnement collectif de l'amélioration des pratiques
- 4- Apporter une meilleure connaissance du territoire
- 5- Accompagnement financier des changements de pratiques
- 6- Accompagner les exploitants agricoles vers un changement de pratiques
- 7- Intégrer la gestion du foncier dans la stratégie d'intervention



Volet non-agricole

- 1- Animation ZNA
- 2- Communication ZNA
- 3- Actions collectives ZNA



Volet pérennisation de la démarche

- 1- Suivis et évaluation la qualité de la nappe
- 2- Animation
- 3- Suivis et évaluation des actions en cours et fin de programme
- 4- Protection des eaux de surfaces



Montant prévisionnel total

| | Budget total sur 5 ans (€ HT) | Agence de l'eau | conseil Régional | conseil Général 79 | Autofinancement SEVT | Autres porteurs |
|---------------|-------------------------------|------------------|------------------|--------------------|----------------------|------------------|
| TOTAUX | 1 480 750 € | 790 675 € | 92 875 € | 72 250 € | 344 150 € | 180 800 € |



Merci de votre attention





Ordre du jour



1. Validation du compte-rendu de le CLE du 12 juin 2013
2. Validation du rapport annuel d'activité de la CLE en 2013
3. Avis motivé – Projet de contrat territorial sur la retenue du Cébron
Projet de contrat territorial sur le BAC de Seneuil
4. **Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »**
5. Validation de la méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
6. Calendrier / Études / Budget pour 2014
7. Délégation pour répondre aux avis de la CLE (contrats , inventaires, études,...)
8. Questions diverses

4. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles »

Etude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »

- **Prestataire retenu** : NCA Environnement
- **Coût de l'étude** : 28 500 € HT
- **Suivi de l'étude** : Bureau de la CLE du SAGE Thouet
- **Le prestataire co-animera avec l'animateur du SAGE Thouet 5 réunions** :
 - une première réunion de cadrage avant le lancement de l'étude (novembre 2013) ,
 - une réunion de présentation au bureau de la CLE au cours de l'étude (novembre 2013),
 - une réunion de présentation aux membres de la commission « qualité » + experts (janvier 2014),
 - une réunion de rendu final et validation de l'étude par le bureau de la CLE (mars 2014),
 - une réunion de présentation des résultats de l'étude validée par le bureau en CLE (hors calendrier).
- **Fin de l'étude** : Mars 2014, sous réserve d'une « pré-validation » par les membres du bureau



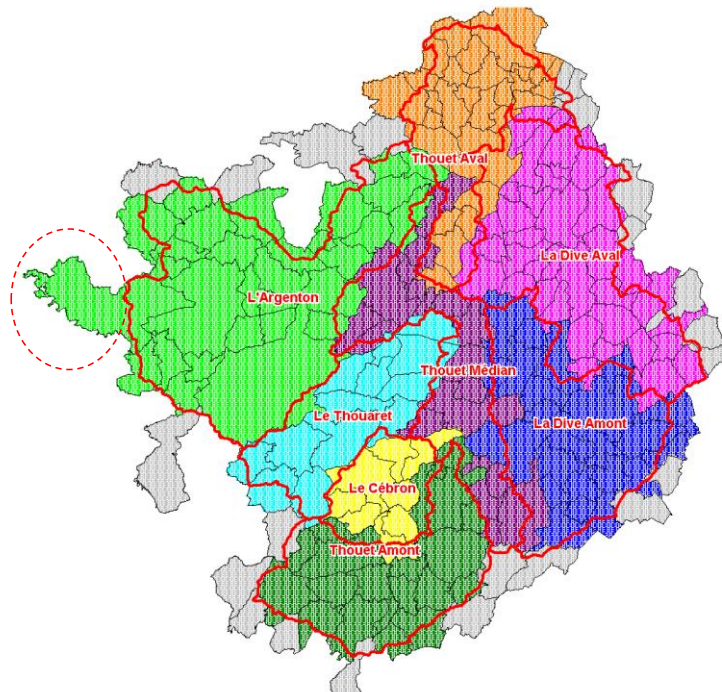
**RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX
DES PRATIQUES ET DES PRESSIONS AGRICOLES
SUR LE BASSIN DU THOUE**



11 Allée Jean Monnet
86170 NEUVILLE-DE-POITOU

16 janvier 2014

Site internet : www.nca-env.fr



- Communes du SAGE Thouet par sous-bassin**
- Communes (<25% de la surface communale)
 - L'Argenton
 - La Dive Amont
 - La Dive Aval
 - Le Cébron
 - Le Thouaret
 - Thouet Amont
 - Thouet Aval
 - Thouet Médian

Sources : Cellule animation SAGE Thouet

Cartographie des 8 sous-bassins versants



METHODOLOGIE : Phase 1

1. RECENSEMENT ET RECUEIL DES DONNEES

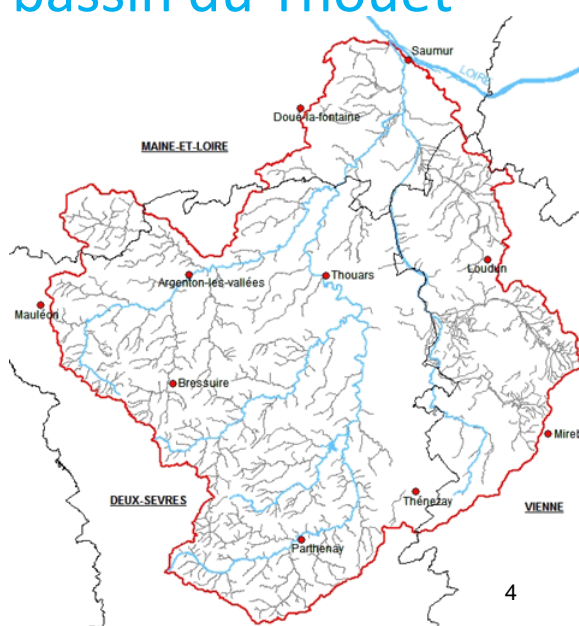
- *Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet*
- *Administrations : DDT, DREAL, DDPP, ARS, DRAAF (...)*
- *Agence de l'eau*
- *Organisations agricoles : Chambre d'agriculture, coop (...)*

3



Caractéristiques du bassin du Thouet

- ✕ Surface de 3 385 km²
- ✕ 414 km de cours d'eau
- ✕ 193 communes
- ✕ 3 départements et 2 régions



4



Objectifs de l'étude

- 1** ✕ *Présenter le milieu physique du bassin*

- 2** ✕ *Caractériser les pratiques agricoles et les systèmes de production ainsi que leur évolution*

- 3** ✕ *Identifier et caractériser les sources de pollutions diffuses et ponctuelles et évaluer les risques de transfert*

Résultats fournis à l'échelle de 8 sous-bassins

5



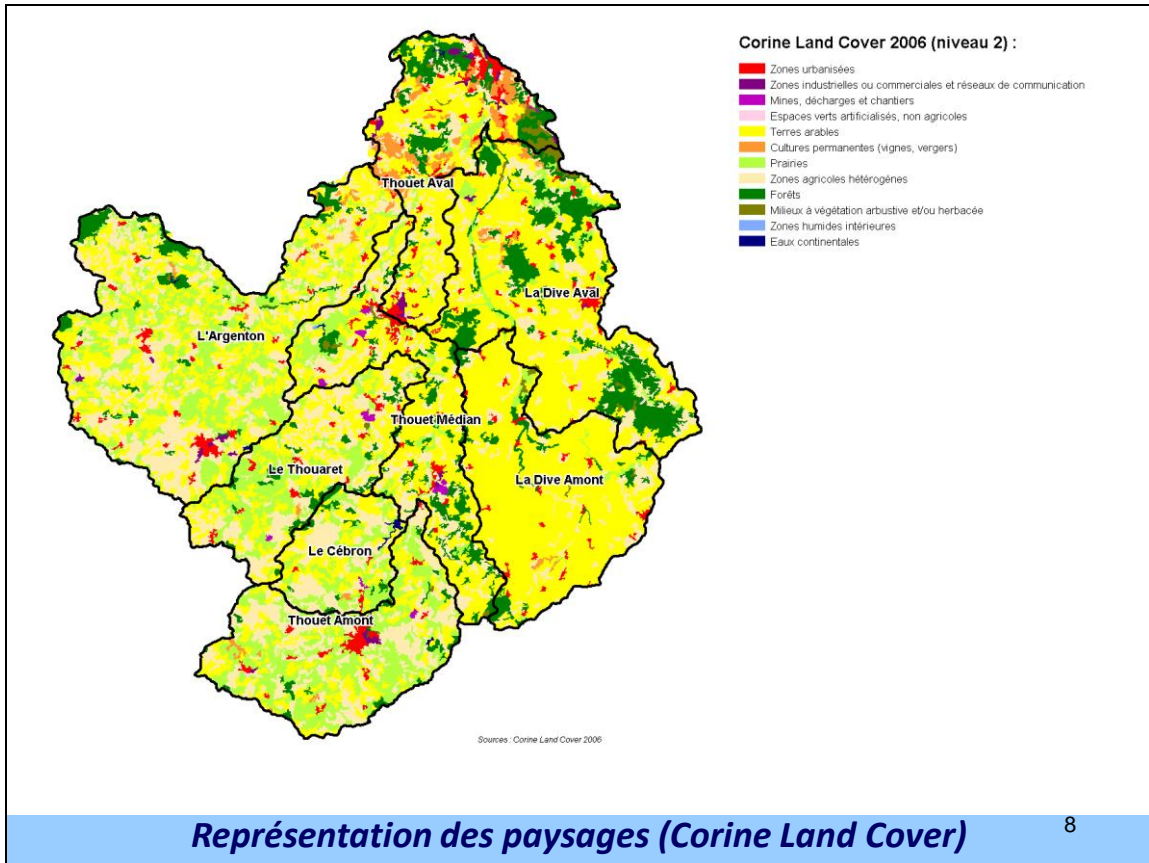
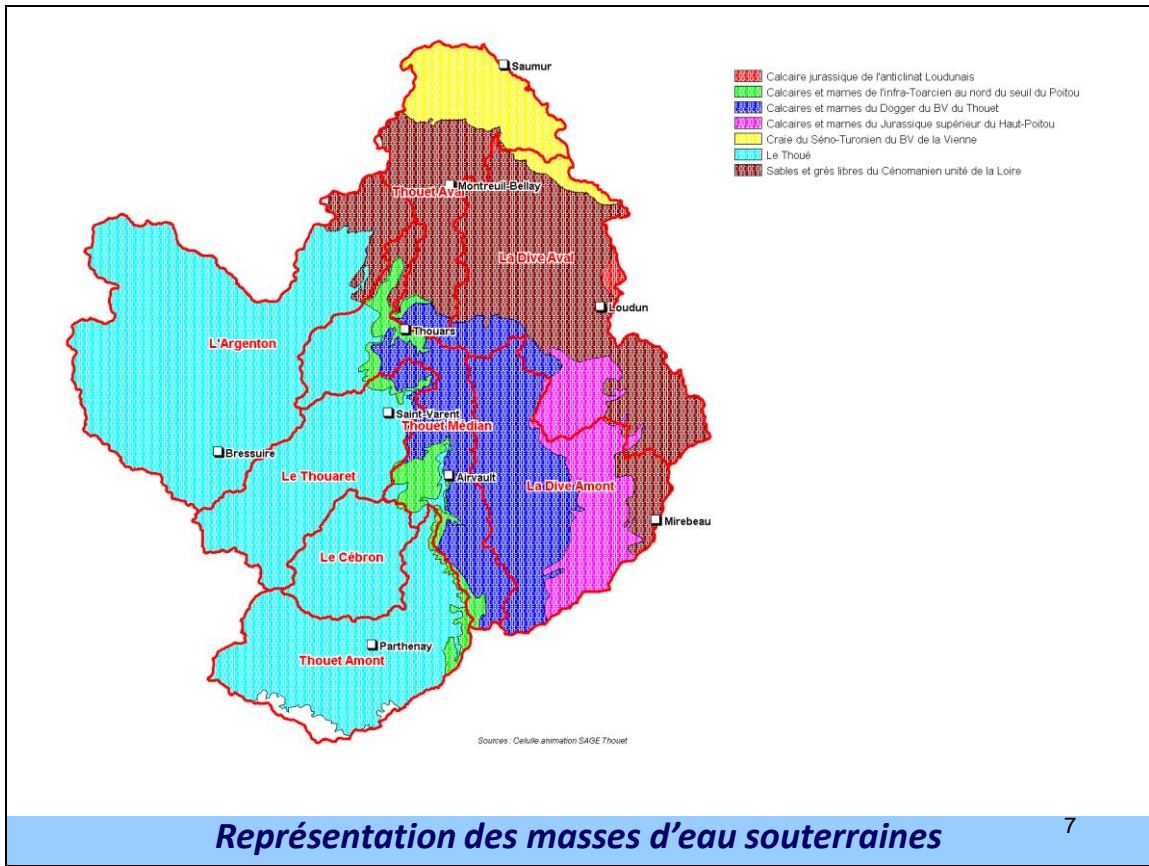
METHODOLOGIE : Phase 1

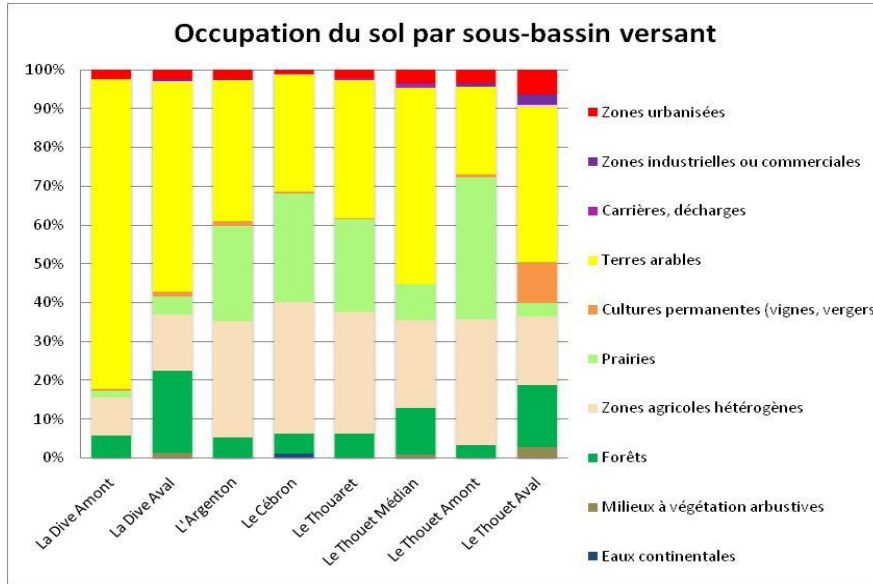
2. PRESENTATION DU MILIEU PHYSIQUE DU BASSIN

- *Géologie, hydrologie, hydrogéologie, topographie*
- *Pédologie (unité de sols)*
- *Paysage, Occupation du sol (RGA),*
- *Climatologie*

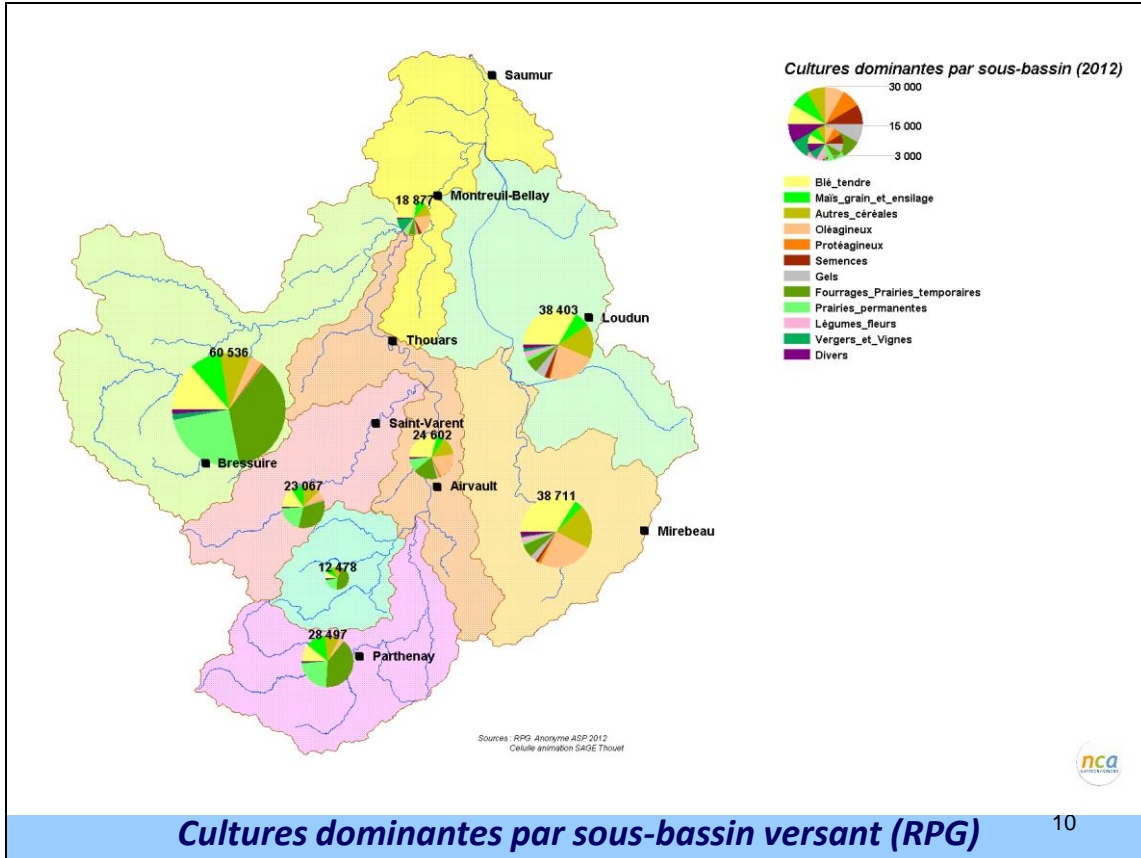
Évaluer l'aléa érosion des sols (Modèle MESALES)

6



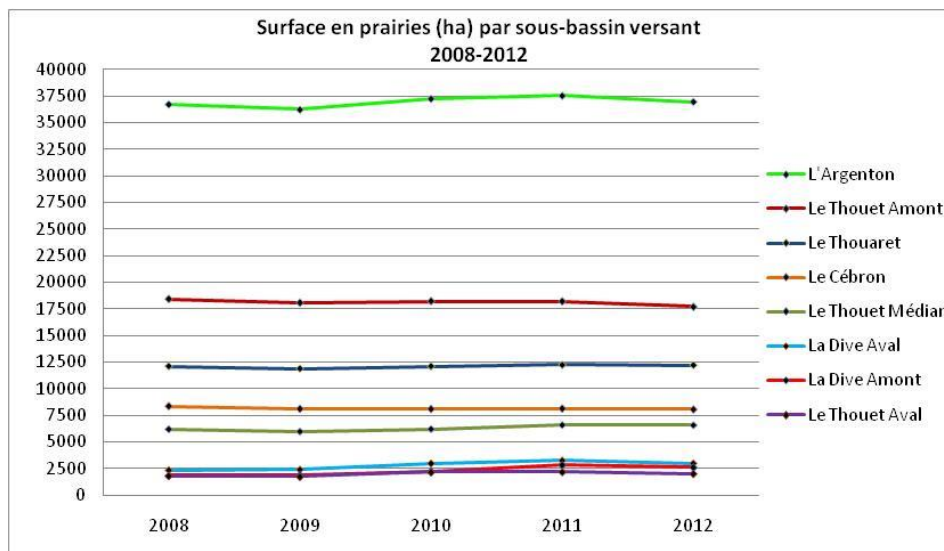
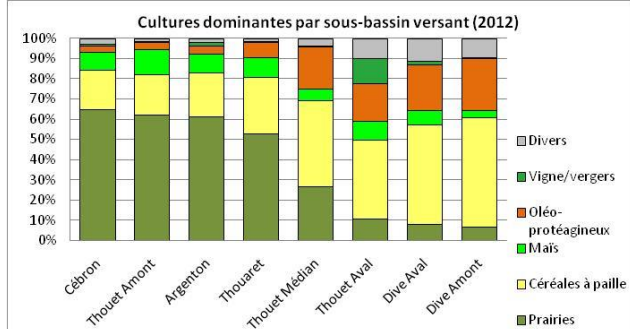
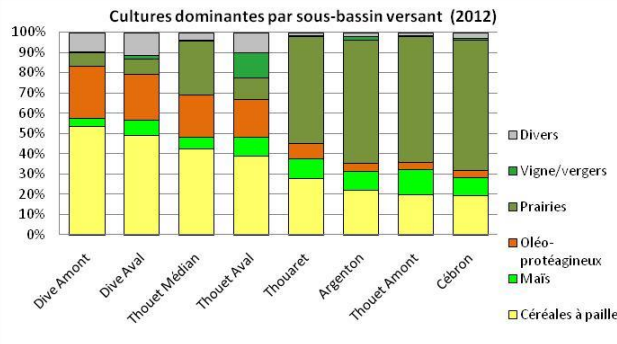


9



Cultures dominantes par sous-bassin versant (RPG)

10





METHODOLOGIE : Phase 1

3. EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL

- *Évolution des surfaces en prairies (1988, 2000 et 2010)*
- *Quantification et évolution du linéaire de haies par sous-bassin versant,*
 - Quantification par commune en 2010 m²/ha (BDTopo),
 - Évolution du linéaire de haies par photo-interprétation sur des zones test de 25 km² (1993-2002-2010)

13



METHODOLOGIE : Phase 2

1. CARACTÉRISER LES SYSTÈMES DE PRODUCTION *(données RGA et PAC)*

- *OTEX et nombre d'exploitants*
- *SAU totale et moyenne par exploitation*
- *Cultures présentes (surface et évolution)*
- *Cheptels présents (nombre d'animaux, ICPE et évolution)*

Caractériser les systèmes de production à l'échelle des sous-bassins

14



METHODOLOGIE : Phase 2

2. CARACTÉRISER LES PRATIQUES AGRICOLES

- Rotations culturales (données PAC)
- Agriculture biologique
- Surfaces irriguées et volume attribué par sous-bassin versant

Caractériser les pratiques agricoles à l'échelle des sous-bassins

15



METHODOLOGIE : Phase 2

2. CARACTÉRISER LES PRATIQUES AGRICOLES

- Rencontres avec les organismes agricoles,
 - Missions, rayon d'intervention, nombre d'adhérents/clients,
 - Moyens techniques et humains,
 - Label, démarche innovante, Charte,
 - Références locales (IFT, fertilisation, rendement, ...),
 - ...

Caractériser les pratiques agricoles à l'échelle des sous-bassins

16



METHODOLOGIE : Phase 2

3. ÉVOLUTION DE LA REGLEMENTATION AGRICOLE

- *Politique Agricole Commune,*
- *Code de l'environnement,*
- *Réglementation ICPE, Produits phytos, Zone vulnérable nitrate,*
- *Grenelle de l'Environnement*

Incidence de la réglementation sur l'agriculture

17



METHODOLOGIE : Phase 2

4. ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

- *Évolution du marché des céréales et des productions animales,*
- *Évolution du marché des aliments et des intrants,*
- *Étude économique par secteur d'activité,*

Incidence du marché mondial sur l'agriculture

18



METHODOLOGIE : Phase 3

1. IDENTIFIER ET CARACTÉRISER LES SOURCES DE POLLUTIONS PONCTUELLES

- Nombre d'agriculteurs (= de sites d'exploitation) par commune
- Source potentiel de pollutions ponctuelles (stockage effluents, engrais, local phytosanitaire, ...)

19

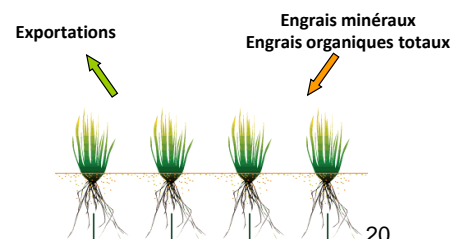


METHODOLOGIE : Phase 3

2. IDENTIFIER ET CARACTÉRISER LES SOURCES DE POLLUTIONS DIFFUSES : AZOTE/PHOSPHORE

- Calcul des exportations des cultures par région pédologique (rendement),
→ Risque de lessivage moindre sur un sol à bon potentiel

- Réalisation d'un bilan CORPEN si données fiables concernant la fertilisation



20



METHODOLOGIE : Phase 3

**3. IDENTIFIER ET CARACTÉRISER LES SOURCES DE POLLUTIONS
DIFFUSES : AZOTE/PHOSPHORE**

- *Calcul de la pression en effluents d'élevage par sous-bassin versant*
 - *Zone à risque au niveau fertilisation*

Indicateurs permettant de dégager des zones à risque

21



METHODOLOGIE : Phase 3

**4. IDENTIFIER ET CARACTÉRISER LES SOURCES DE POLLUTIONS
DIFFUSES : PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

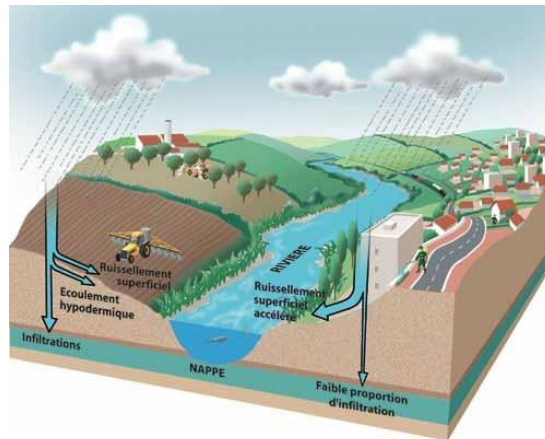
- IFT herbicide et hors herbicide par culture et par région agricole
- Recensement (le plus exhaustif possible) des molécules utilisées par culture avec un classement en fonction des paramètres physico-chimiques (SIRIS)
 - *Cartographie des pression en produits phytosanitaires par type de culture en fonction des IFT et des molécules utilisées*

22



METHODOLOGIE : Phase 3

**5. ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ DES EAUX AUX TRANSFERTS
DES POLLUANTS**



23



METHODOLOGIE : Phase 3

5. ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES

- Méthodologie Phyto-PC : Potentiel de ruissellement des sols à partir de la carte des pédopaysages au 1/250 000ème

24



METHODOLOGIE : Phase 3

5. ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

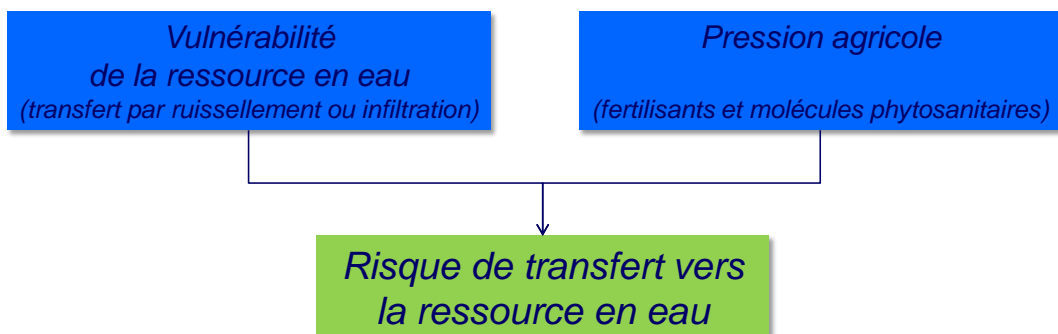
- Méthodologie BRGM : croisement des données « couverture argileuse » et « Infiltration » → Vulnérabilité intrinsèque des eaux souterraines
- Infiltration dans les sols (CA Poitou-Charentes) : algorithme infiltration à partir de la carte des pédopaysages au 1/250 000ème

25



METHODOLOGIE : Phase 3

6. ÉVALUATION DES RISQUES



26



METHODOLOGIE : Phase 3

6. ÉVALUATION DES RISQUES

- Risque de transfert vers les eaux superficielles (période estivale et hivernale)
 - Croisement du potentiel de ruissellement avec la pression en éléments fertilisants organiques
 - Croisement du potentiel de ruissellement avec la pression phytosanitaire

27



METHODOLOGIE : Phase 3

6. ÉVALUATION DES RISQUES

- Risque de transfert vers les eaux souterraines (période estivale et hivernale)
 - Croisement de la vulnérabilité à l'infiltration avec la pression en éléments fertilisants organiques
 - Croisement de la vulnérabilité à l'infiltration avec la pression phytosanitaire

28



Programme prévisionnel de l'étude

| Mois | Octobre | | | | Novembre | | | | Décembre | | | | Janvier | | | | | Février | | | | Mars | | | | | |
|--|---------|----|----|----|----------|----|----|----|----------|----|----|----|---------|----|---|---|---|---------|---|---|---|------|---|----|----|----|----|
| | Semaine | 40 | 41 | 42 | 43 | 44 | 45 | 46 | 47 | 48 | 49 | 50 | 51 | 52 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| Réunion de démarrage - cadrage de l'étude | | | | | | | | R | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bilan en eau qualitatif et quantitatif - Évolution | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Récupération des données | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Rencontre avec les organismes agricoles et institutionnels | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Caractérisation des pratiques et système de production | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Analyse socio-économique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Historique et perspectives de l'évolution de l'agriculture | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réunion intermédiaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Analyse du milieu physique et sa sensibilité | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Évaluation des pratiques d'origine agricole | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réunion commission "qualité" | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Évaluation des risques | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Rédaction du rapport | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réunion de rendu final | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réunion de présentation à la CLE (à définir) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

29



Merci de votre attention

30



Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de le CLE du 12 juin 2013
2. Validation du rapport annuel d'activité de la CLE en 2013
3. Avis motivé – Projet de contrat territorial sur la retenue du Cébron
Projet de contrat territorial sur le BAC de Seneuil
4. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »
5. **Validation de la méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet**
6. Calendrier / Études / Budget pour 2014
7. Délégation pour répondre aux avis de la CLE (contrats , inventaires, études,...)
8. Questions diverses

5. Validation de la méthodologie d'IZH du SAGE Thouet

Modalités d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau du SAGE Thouet

But de la méthodologie :

- Permettre d'homogénéiser les inventaires à venir sur l'ensemble du périmètre du SAGE Thouet
- Améliorer l'état des connaissances sur ces milieux (superficie, fonctionnalités, ...)
- Permettre d'envisager les modalités de gestion adaptées à ces milieux (intégration au document d'urbanisme, définition des préconisations de gestion, priorités et orientations d'actions)

Orientation 8 du SDAGE Loire-Bretagne 2010 – 2015 :

« Préserver les zones humides et la biodiversité »

- **Disposition 8A1** : « En l'absence d'inventaire exhaustif sur leur territoire ou de démarche d'inventaire en cours à l'initiative d'une CLE, les communes élaborant ou révisant leurs documents d'urbanisme sont invitées à réaliser cet inventaire dans le cadre de l'état initial de l'environnement »
- **Disposition 8E1** : « La CLE peut confier la réalisation de l'inventaire précis des ZH aux communes, tout en conservant la coordination et la responsabilité de la qualité de l'inventaire. Dans ce cas, les inventaires sont réalisés de façon exhaustive sur la totalité du territoire communal. L'inventaire est réalisé de manière concertée »

Modalités d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau du SAGE Thouet

Points abordés dans la méthodologie :

Objectifs de l'étude

- Pourquoi un inventaire ?
- Les fonctions des ZH (hydrologique, épuratrice, biologique, socio-économique)
- Contexte réglementaire (DCE, SDAGE, SAGE)

Présentation du territoire d'étude

- Caractéristiques du BV (surface, réseau hydrographique, villes principales, ...)
- Pédologie (Massif Armoricaïn, Bassin Parisien)
- Occupation du sol (zones bocagères, de plaines, ...)

Principes utilisés pour l'inventaire

- Critères de définition des ZH (végétation hygrophile, pédologie)
- Typologie de ZH selon Corine-biotope et SDAGE (prairie, marais, terrains agricoles, ...)
- Déroulement de l'inventaire (pré-localisation, concertation groupe d'acteurs locaux « GAL », phase de terrain,...)



Modalités d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau du SAGE Thouet

Implication locale

- Volonté de concertation
- Rôle du Maire, du conseil municipal et du Groupe d' Acteurs Locaux (GAL)
- Communication (courriers, journaux, bulletin communal ...)
- Rôle de la CLE (validation du respect de la méthodologie de l'inventaire)

Suites à donner à l'inventaire

- Intégration dans documents d'urbanisme de la commune (SCOT, PLU, ...)
- Intégration dans les documents du SAGE
- Rappel législation : cet inventaire n'est pas un inventaire police de l'eau mais un inventaire de connaissance



Modalités d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau du SAGE Thouet

▪ Les étapes et la méthode de l'inventaire

- **Étape 1** : Prise de contact avec le Maire
- **Étape 2** : Conseil municipal -> délibération composition GAL

Il doit **obligatoirement** comporter :

- 1 ou plusieurs élus dont le Maire
- Plusieurs exploitants agricoles locaux
- 1 technicien et/ou élu du syndicat de rivière s'il existe
- 1 technicien et/ou élu du syndicat d'eau potable s'il existe
- 1 représentant d'une association de pêche si elle existe
- 1 représentant d'une association de chasse si elle existe
- 1 représentant d'une association de protection de la nature si elle existe
- 1 représentant des propriétaires d'étangs s'il existe
- 1 représentant d'une association des randonneurs si elle existe
- 1 représentant de la propriété foncière
- 1 représentant du PNR Loire-Anjou-Touraine pour les communes concernées

Il peut **également** comporter :

- 1 représentant de la CLE ou de la cellule d'animation SAGE
- 1 représentant de l'ONEMA
- 1 représentant de la DDT

Modalités d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau du SAGE Thouet

▪ Les étapes et la méthode de l'inventaire

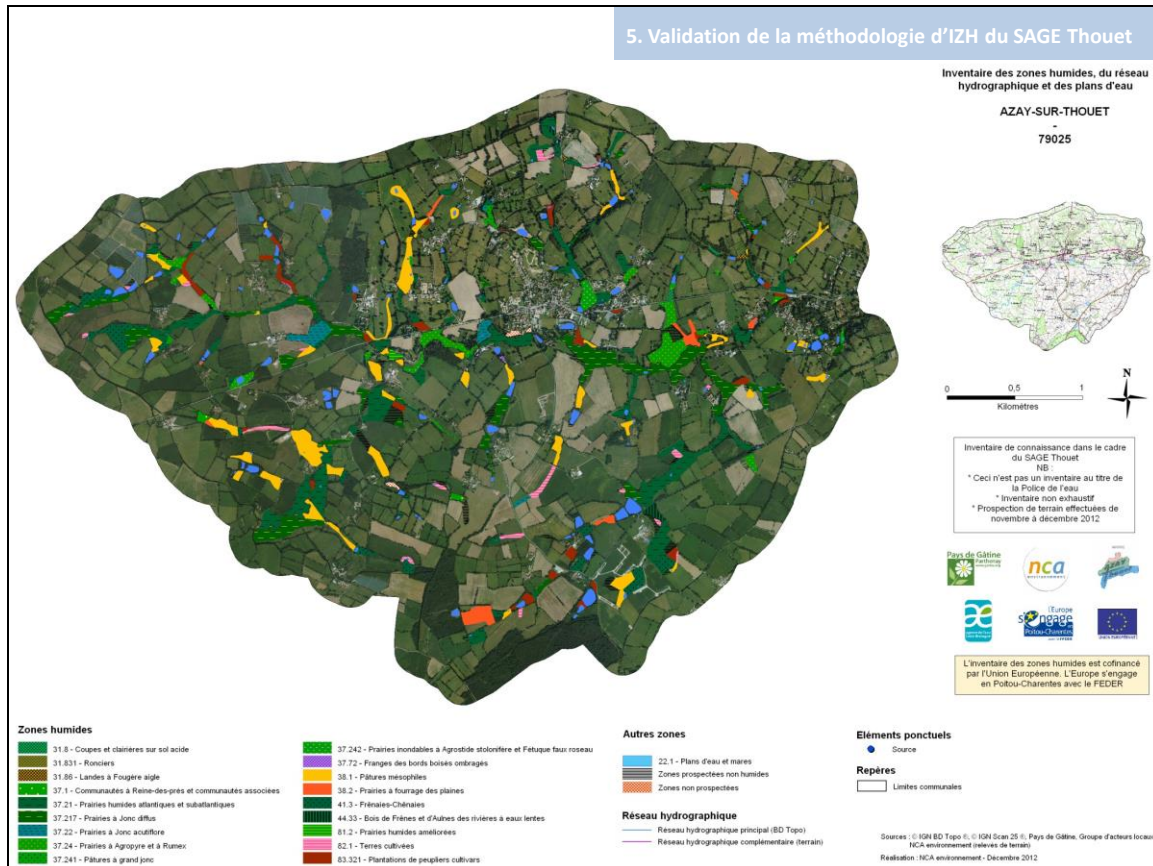
- **Étape 3** : 1^{ère} réunion du GAL (présentation méthode, recueil information, ...)
- **Étape 4 (OPTION)** : Réunion présentation méthode aux agriculteurs et propriétaires
- **Étape 5** : 2^{ème} réunion du GAL (réunion de terrain : protocole d'identification ZH)
- **Étape 6** : Réalisation de l'inventaire terrain
- **Étape 7** : 3^{ème} réunion du GAL (restitution des résultats terrain)
- **Étape 8 (OPTION)** : Réunion publique de présentation des résultats
- **Étape 9** : Conseil municipal -> délibération validation de la réalisation inventaire ZH
- **Étape 10 et 11** : Validation par la CLE du respect de la méthodologie



Création d'un comité technique « zones humides »

Diffusion des données sur le RPDZH (partenariat AELB)

5. Validation de la méthodologie d'IZH du SAGE Thouet



5. Validation de la méthodologie d'IZH du SAGE Thouet

Modalités d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau du SAGE Thouet

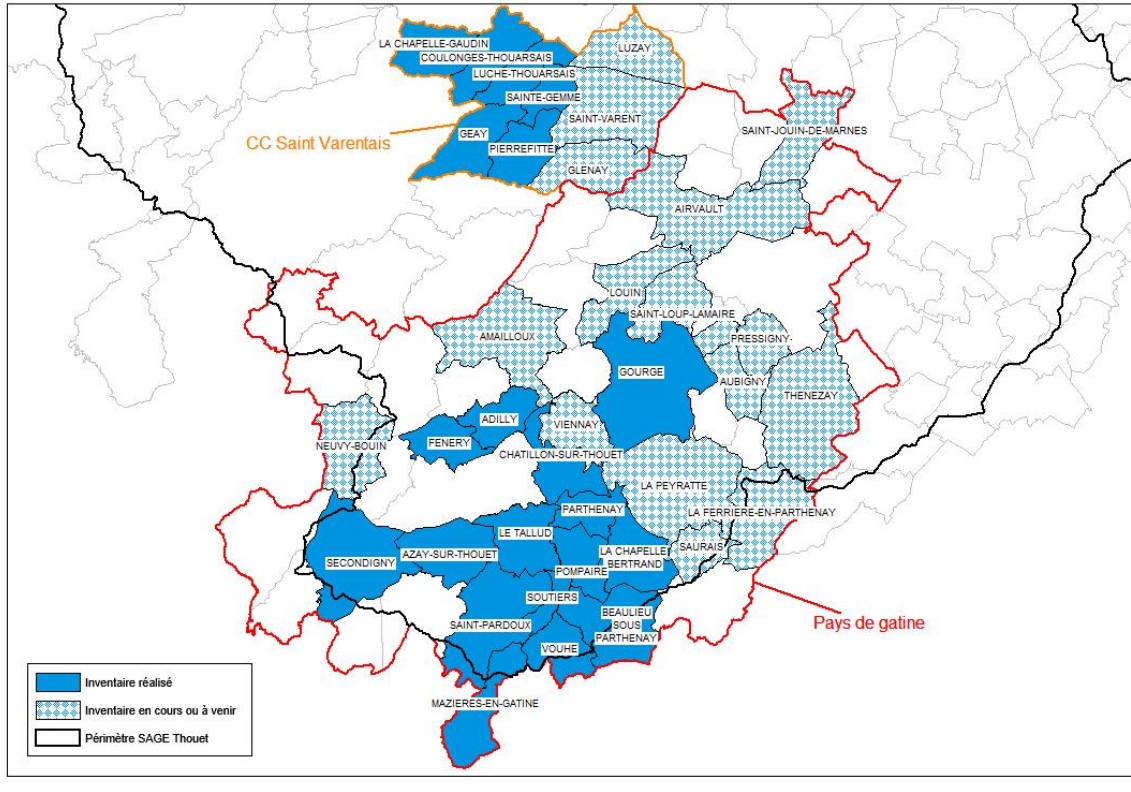
- Points modifiés suite aux retours des membres de la CLE

- Modification de la composition du groupe d'acteurs locaux
 - Un technicien et/ou élu du syndicat de rivière
 - Un technicien et/ou élu du syndicat d'eau potable
 - Représentant propriétaires d'étangs
 - Représentant PNR
 - Représentant de la DDT

- Annexes à la méthodologie :
 - Arrêté interministériel (liste des végétaux et des sols caractéristiques des ZH)
 - Fiche terrain type
 - Cahier des charges type pour la réalisation d'une prestation d'inventaire ZH

VALIDATION DE LA MÉTHODOLOGIE

5. Validation de la méthodologie d'IZH du SAGE Thouet



5. Validation de la méthodologie d'IZH du SAGE Thouet

Inventaires du Pays de Gâtine

- Groupement de commande pour 49 communes du Pays dont 28 sur le bassin du Thouet
- Inventaires lancés en 2012 ; 14 inventaires finalisés (validé par conseil municipal)

| commune | surface en ZH (ha) | % surface communale en ZH | linéaire cours d'eau (Km) | nombre plans d'eau et mares | surface plans d'eau mares (ha) | date délibération approbation inventaire |
|-------------------------|--------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------------------|--|
| Adilly | 112,096 | 8,67 | 28,5 | 150 | 23,82 | 12/11/2013 |
| Azay-sur-Thouet | 235,77 | 11,6 | 46,1 | 191 | 24,06 | 05/02/2013 |
| Beaulieu-sous-Parthenay | 184,254 | 6,89 | 44,4 | 225 | 40,43 | 15/04/2013 |
| Chatillon-sur-Thouet | 201,74 | 12,27 | 38,13 | 242 | 26,64 | 17/12/2013 |
| Fénéry | 224,24 | 17,8 | 32,3 | 146 | 14,2 | 24/12/2012 |
| Gourgé | 382,968 | 7,6 | 83,47 | 427 | 249,86 | 23/09/2013 |
| La Chapelle-Bertrand | 134,494 | 6,94 | 29,97 | 129 | 17,55 | 14/11/2013 |
| Le Tallud | 111,778 | 5,91 | 47,35 | 167 | 33,11 | 24/10/2013 |
| Mazières-en-Gâtine | 83,7 | 4,4 | 36,18 | 124 | 12,77 | 04/06/2013 |
| Parthenay | 41,972 | 3,69 | 20,01 | 52 | 5,92 | 28/10/2013 |
| Pompaire | 50,17 | 3,92 | 25,86 | 78 | 16,32 | 30/12/2013 |
| Saint-Pardoux | 197,51 | 5,77 | 53,17 | 231 | 31,07 | 18/07/2013 |
| Secondigny | 413,13 | 11 | 73,24 | 229 | 56,96 | 10/04/2013 |
| Vouhé | 147,83 | 10,6 | 25,92 | 141 | 17,89 | 03/04/2013 |

Inventaires du Saint-Varentais

- Groupement de commande pour les 9 communes de la Communauté de Communes du Saint- Varentais
- Inventaires lancés en 2013 ; 5 inventaires finalisés (validé par conseil municipal)

| commune | surface en ZH (ha) | % surface communale en ZH | linéaire cours d'eau (Km) | nombre plans d'eau et mares | surface plans d'eau mares (ha) | date délibération approbation inventaire |
|----------------------|--------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------------------|--|
| Coulonges-Thouarsais | 27,02 | 1,57 | 18,42 | 116 | 14,54 | 27/12/2013 |
| La Chapelle Gaudin | 39,48 | 2,31 | 28,61 | 124 | 20,89 | 02/12/2013 |
| Pierrefitte | 64,9 | 4,08 | 16,22 | 120 | 8,69 | 13/12/2013 |
| Sainte-Gemme | 40,98 | 4,61 | 9,28 | 26 | 1,74 | 17/12/2013 |
| Geay | 48,51 | 2,5 | 29,62 | 153 | 33,98 | 14/01/2014 |



Ordre du jour



1. Validation du compte-rendu de le CLE du 12 juin 2013
2. Validation du rapport annuel d'activité de la CLE en 2013
3. Avis motivé – Projet de contrat territorial sur la retenue du Cébron
Projet de contrat territorial sur le BAC de Seneuil
4. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »
5. Validation de la méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
6. **Calendrier / Études / Budget pour 2014**
7. Délégation pour répondre aux avis de la CLE (contrats , inventaires, études,...)
8. Questions diverses

Proposition de calendrier 2014 :

6. Calendrier / Budget / Etudes pour 2014

| 2014 | Etat initial | Commissions thématiques | Bureau CLE | CLE | Etude Pratiques agricoles | Etude Evaluation de l'impact des plans d'eau | Etude Diagnostic | |
|-----------|--------------|-------------------------|------------|-----|----------------------------------|---|------------------|-----------------|
| Janvier | | | | | Présentation méthodologie en CLE | | | |
| Février | | | | | | | | |
| Mars | | | | | | Présentation des résultats en bureau | Validation CCTP | |
| Avril | | | | | | | | |
| Mai | | | | | | | | |
| Juin | | | | | | | | |
| Juillet | | | | | | | | |
| Aout | | | | | | | | |
| Septembre | | | | | | Présentation des résultats et validation par la CLE | | Validation CCTP |

Etudes 2014 :

6. Calendrier / Budget / Etudes pour 2014

- Evaluation de l'impact des plans d'eau

- Nécessité d'intégrer l'impact des plans d'eau dans le diagnostic du SAGE :
 - Forte densité sur la partie Ouest du bassin
 - Etiages sévères récurrents sur les bassins du Thouaret, de l'Argenton et du Thouet amont
 - Spécificité n'a pas pu être prise en compte dans la démarche d'élaboration des volumes prélevables.



Présentation d'un projet de CCTP en bureau prévue pour mars 2014

- Diagnostic du SAGE

- Synthèse de toutes les informations concernant le périmètre du SAGE, en analysant les liaisons usages/milieus, la satisfaction des usages et les comportements des différents acteurs.
- Identifie et hiérarchise les enjeux.



Présentation d'un projet de CCTP en bureau / CLE prévue pour septembre 2014

Budget 2014 :

| DEPENSES / AN | | € TTC |
|------------------------|-------------|-------------------|
| Cellule animation | 48 % | 82 623,02 |
| - Salaires chargés | | 63 200,00 |
| - Frais fonctionnement | | 19 423,02 |
| Communication | 6 % | 10 000,00 |
| Etudes | 46 % | 80 000,00 |
| TOTAL | 100% | 172 623,02 |

| RECETTES / AN | | € TTC |
|------------------------------------|-------------|-------------------|
| REGIONS | 10 % | 17 414,90 |
| POITOU-CHARENTES (16 962,94€) | | |
| PAYS DE LOIRE (2 642,29€) | | |
| DEPARTEMENTS | 15 % | 25 893,45 |
| 86 (3 309,49€), | | |
| 79 (11 804,64€) 49 (4 791,10 €) | | |
| AGENCE DE L'EAU | 55 % | 94 790,07 |
| SMVT – SAUMUR AGGLO | | |
| CONTRIBUTIONS SOLIDAIRES | | |
| TOTAL | 100% | 172 623,02 |

- Les participations financières des Départements seront versées selon la règle suivante :
70 % au prorata de la population et 30 % au prorata de la superficie.
- Afin d'asseoir la légitimité du co-portage, des contributions solidaires ont été perçues de la part des collectivités situées sur le bassin versant et non couvertes par le SMVT ou SAUMUR AGGLO.

Ordre du jour



1. Validation du compte-rendu de le CLE du 12 juin 2013
2. Validation du rapport annuel d'activité de la CLE en 2013
3. Avis motivé – Projet de contrat territorial sur la retenue du Cébron
Projet de contrat territorial sur le BAC de Seneuil
4. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »
5. Validation de la méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
6. Calendrier / Études / Budget pour 2014
7. **Délégation pour répondre aux avis de la CLE (contrats , inventaires, études,...)**
8. Questions diverses

Sollicitations de la CLE du SAGE Thouet :

▪ Dossiers portés à connaissance

- Diffusion dans « l'espace membres » du site internet du SAGE Thouet
- Information communiquée par courriel aux membres de la CLE

▪ Avis motivé sur les Contrats territoriaux

- Réception d'un courrier de la structure porteuse du contrat sollicitant l'avis motivé de la CLE
- Information communiquée par courriel aux membres de la CLE
- Présentation du projet de contrat territorial en bureau ou en CLE
- Diffusion de l'avis motivé aux membres de la CLE – 2 semaines de consultation
- Envoi de l'avis motivé validé par le bureau ou la CLE à l'Agence de l'eau et à la structure porteuse du contrat

▪ Validation des inventaires de zones humides

- Envoi de la liste des communes sollicitant l'avis de la CLE pour valider le respect de la méthodologie d'IZH aux membres de la CLE
- Convocation de la commission « zones humides »
- Envoi du compte rendu de la commission « zones humides » par courriel aux membres de la CLE
- Présentation des principaux résultats des inventaires en CLE pour validation

▪ Lancement des études préalables à l'élaboration du SAGE Thouet

- Envoi d'un projet de cahier des charges aux membres de la CLE
- Présentation du projet de cahier des charges en bureau / CLE pour validation

Ordre du jour



1. Validation du compte-rendu de le CLE du 12 juin 2013
2. Validation du rapport annuel d'activité de la CLE en 2013
3. Avis motivé – Projet de contrat territorial sur la retenue du Cébron
Projet de contrat territorial sur le BAC de Seneuil
4. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »
5. Validation de la méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
6. Calendrier / Études / Budget pour 2014
7. Délégation pour répondre aux avis de la CLE (contrats , inventaires, études,...)
8. **Questions diverses**